Thônex

Procès-verbal
Séance du 12 novembre 2013

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey	Maire
	Claude Détruche	Conseiller administratif
	Pascal Uehlinger	Conseiller administratif
Monsieur	Philippe Noël	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich	Anne-Marie Jaquet
	Jeanne-Rose Furrer	Marta Macchiavelli
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone	Patrick A. Gautier
	Jacques Béné	Marc-André Haldimann
	Frédéric Binder	Marc Kilcher
	Philippe Calame	Stephen Knörr
	Joseph Camuglia	Alain Nicolet
	Enrico Castelli	Hans Rudolf Roth
	Olivier Delarue	Ashwani Singh
	Marcel Constantin	Philippe Zaugg
	Alain Dupraz	

Excusés :

Messieurs Fabiano Forte
Ismat Ahmad

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2014. Discussion. Vote. (DA-13-29)
6. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 983'893,- pour permettre la comptabilisation en 2013 d'amortissements complémentaires du patrimoine administratif. Discussion. Vote. (DA-13-30)
7. Ecole Marcelly

   Bouclement du crédit d'investissement et demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 3'902'556,40. Discussion. Vote. (DA-13-36)

8. Projet de budget 2014 – Discussion vote sur :
   - 8.1. Nombre de centimes additionnels (DA-13-31a),
   - 8.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-13-31b),
   - 8.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-13-32),
   - 8.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-13-33),
   - 8.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-13-34),
   - 8.6. Budget de fonctionnement (DA-13-31c),
   - 8.7. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-13-31d).
9. Demande d'un crédit de CHF 500'000,- à titre de dotation 2014 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-13-35)
10. Pavillon Mousse – école de l'ARC

    Projet de construction par la Fondation l'Acore d'un bâtiment provisoire en prolongement de l'école de l'ARC. Discussion. Vote. (RA-13-02)
11. MAP FORON

    Demande d'un crédit d'investissement de CHF 403'435,- en vue de la réalisation de la mesure d'accompagnement du paysage MAP Foron. (DA-13-37)
12. Editions Chênoises

    Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000,- pour financer le dépassement de crédit concernant l'ouvrage : *« Lieux et passages entre Genève et Annemasse ».* Discussion. Vote. (DA-13-38)
13. Projets de délibération.
14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR intitulé : *« Faire du hameau de Villette une zone de rencontre à part entière »*. Discussion. Vote. (MM-13-05)
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles.

*

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue M. Philippe Decrey, Maire, MM. Claude Détruche et Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs, les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux ainsi que les membres de l'administration, le Secrétaire général et ses adjoints, Mesdames et Messieurs du public. Il annonce les personnes excusées, M. Fabiano Forte en voyage à l'étranger, MM. Ismat Ahmad et Christophe Andrié également en déplacements professionnels.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013

   Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013 est approuvé par 22 voix « pour » et 1 abstention soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président fait part des communications suivantes :

2.1. Démission de M. Christophe Andrié du Conseil municipal

M. le Président donne lecture de la lettre de M. Andrié.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Etant contraint de quitter à grand regret la commune de Thônex pour des raisons personnelles, j'ai pris la décision de démissionner du Conseil municipal. M. Didier Mayor (domicilié au chemin du Curé-Desclouds 5 – 1226 Thônex), président de la section MCG de Thônex, me remplacera à cette fonction.

Je tiens par la présente à vous remercier du bon accueil qui m'a été fait au sein de votre Conseil, tout en soulignant l'esprit positif qui a régné pour traiter des affaires de la Commune de Thônex. C'est avec un Grand plaisir que j'ai pu partager cette année avec vous. J'ai vraiment apprécié de travailler avec toute l'équipe aussi compétente que sympathique.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'expression de mes salutations les meilleures.

Il est indiqué aux Conseillers municipaux qu'un courrier a été adressé au service des votations et élections afin de lancer la procédure de remplacement.

2.2. Mérite thônésien 2013

Le Bureau a, lors de la séance du 4 novembre 2013, attribué exceptionnellement pour 2013 le Mérite thônésien à deux candidatures soit :

- M. Gilbert Darbellay, citoyen thônésien
- Karaté Club de Thônex, représenté par M. et Mme Thévoz.

Cette distinction sera remise lors de la réception des jeunes et nouveaux citoyens le 12 mars 2014.

2.3. A 23h sera traité le point 15 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1. TPG

Chaque année, une action est menée auprès des TPG pour octroyer des rabais pour les nouveaux abonnements. Cette année, 70 personnes ont bénéficié de cette action.

3.1.2. Acquisition du véhicule tonne-pompe

Une subvention de CHF 60'000.- a été obtenue auprès de la Sécurité civile pour l'achat du véhicule tonne-pompe.

3.1.3. Fête de l'Escalade

Le Conseil administratif prévoit de modifier l'organisation de la fête de l'Escalade. Habituellement, un espace était réservé à la fanfare et au Conseil municipal et un menu était servi. Le Conseil administratif a estimé que l'Escalade était une fête populaire et que tous devaient être à la même enseigne. Pour cette raison, cette année, chacun recevra des bons pour les repas et boissons et pourra se servir où il voudra. Il y aura une table pour les autorités de manière à ce que les Conseillers municipaux soient ensemble, mais il n'y aura plus de menu servi dans le cadre de l'Escalade.

3.1.4. Courrier du 9 octobre 2013 de M. Charles Beer, Président du Conseil d'Etat concernant les obligations de bienséance et de retenue des conseillers municipaux

M. Decrey donne lecture du courrier :

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Il a été porté à la connaissance de notre Conseil que dans l'enceinte de certains conseils municipaux se produisent des débordements outrepassant les règles minimales de la bienséance, qui s'imposent à toutes et tous dans l'exercice des fonctions électives.

Ces incidents, certes encore isolés, portent préjudice à la réputation de l'ensemble des élus municipaux qui sont respectueux des institutions et de ceux qui les servent.

Ces dysfonctionnements appellent notre intervention auprès de l'ensemble des Conseils municipaux, et ce, en notre qualité d'autorité de surveillance des communes, conférée par l'article 137 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.

Il découle implicitement du serment prêté solennellement par chacune et chacun des membres des Conseils municipaux une obligation générale de se comporter avec civilité et retenue dans l'exercice de la fonction délibérative.

Il est notamment répréhensible de violer le règlement du Conseil municipal, de proférer des menaces à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, de prononcer des paroles portant atteinte à l'honneur ou à la considération, d'employer une expression méprisante ou outrageante et de troubler la délibération.

La violation de ces obligations en matière de bienséance peut conduire à des mesures de police de séance, prises par la présidence du Conseil municipal. Elle peut aussi entraîner l'application du code pénal suisse, étant rappelé à cet égard que les membres des délibératifs municipaux ne sont protégés par aucune immunité particulière.

Le respect et la considération qui s'imposent dans les relations mutuelles entre les uns et les autres, que ce soit dans la vie civile, entre les élus et entre les autorités, est une des garanties essentielles permettant de maintenir non seulement la crédibilité des institutions démocratiques de notre République, mais aussi, et plus largement la cohésion sociale de notre communauté.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre haute considération.

Charles Beer, Président du Conseil d'Etat.

3.2. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.2.1. Article de La Tribune

M. Uehlinger se montre déçu, voire très déçu des suites qui ont été données à la séance de la commission des Finances. Le Président du Conseil municipal avait demandé aux commissaires de faire montre de retenue sur les propos tenus pendant la commission, car ils pouvaient être mal interprétés. Chacun aura probablement lu le petit encart paru dans *La Tribune de Genève* de samedi dernier. M. Uehlinger demande qui a communiqué des informations à M. Breton. Il donne ensuite lecture d'un passage dudit article :

- *Mardi, le Conseil municipal de Thônex pourrait voter une sympathique augmentation à ses magistrats préférés. « Mais combien gagnez-vous par rapport à ceux d'autres communes ? » a demandé un municipal impertinent. « On ne sait pas, mais vous pouvez demander à la Tribune de Genève », lui fut-il répondu. On prendra cette remarque pour un compliment et non pour une lamentable dérobade.*

M. Dupraz reconnait avoir parlé de cela. À son intention, M. Uehlinger donne lecture de la réponse de son courrier au Service de surveillance des communes :

- *Les travaux de commission ne sont pas publics, en application de l'article 10, alinéa 4 de la loi sur l'administration des communes. Dès lors, parler à des tiers de ce qui a été dit en commission est constitutif d'une violation du secret de fonction et passif d'une dénonciation pénale.*

Le Conseil administratif se penchera sur cette question mardi prochain.

M. Uehlinger se montre encore plus déçu de savoir que les fuites viennent du groupe de M. Dupraz et dont un journaliste qu'il connaît bien pour ses remarques souvent acerbes à son encontre a largement profité.

Ce qu'il a dit en commission a été mal expliqué ou mal traduit à savoir que les statistiques qu'il avait en sa possession dataient de 2010 et que des statistiques plus récentes avaient été fournies à La Tribune au courant de l'année 2013.

C'était certes une raison de pouvoir demander cet encart mais en aucun cas de communiquer les débats qui avaient eu lieu au sein de la commission. Pour M. Uehlinger, M. Dupraz a probablement dépassé les bornes, mais il pense que dans les divers, d'autres personnes interviendront.

3.2.2. Film Robin des Watts

Les Conseillers municipaux ont reçu une invitation au film Robin des Watts. M. Uehlinger remercie M. Zaugg, M. Calame, Mme Macchiavelli, M. Forte, M. Binder, Mme Jaquet et M. Kilcher, les seuls Conseillers municipaux à s'être donné la peine de répondre. Vu ce faible taux de retour, M. Uehlinger ne fera plus d'invitations afin d'éviter les problèmes relatifs à la gestion des repas et agapes qui s'ensuivent.

3.2.3. Maillot pour la course de l'Escalade

Note plus réjouissante, le Conseil administratif a décidé que les enfants thônésiens participant à la course de l'Escalade porteront un maillot visible pour les reconnaître et les encourager.

Grâce à deux sponsors, la fabrication des 245 maillots ne coûtera qu'entre CHF 600 et 700.-. M. Uehlinger en montre un exemplaire.

3.2.4. Développement durable

Enfin, M. Uehlinger indique que des exemplaires d'un petit bréviaire intéressant, créé au niveau des Trois-Chêne, « Le développement durable au détour du chemin » sont à disposition des Conseillers municipaux. Dans la mesure où leur nombre est limité, ceux qui n'entendent pas le consulter sont priés de les laisser aux intéressés.

3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.3.1. Agenda 2014

Le nouvel agenda 2014 pour la relève des déchets est à disposition des membres du Conseil municipal. M. Détruche remercie l'équipe du Service technique d'avoir fait la vérification et la mise en page des éléments. Ce document est très apprécié par les habitants.

3.3.2. Agenda sportif

Les Conseillers municipaux sont conviés le 28 novembre à 20h au CSSM à la rencontre internationale de la coupe d'Europe de volley-ball. Cette rencontre sera la centième participation à une coupe d'Europe, aussi, la présence du Conseil municipal sera encourageante pour les joueurs et la direction du club, étant rappelé que cette année, un gros effort a été fait dans le sens de la formation. L'équipe compte actuellement 4 à 5 joueurs formés au sein du club.

3.3.3. Bâtiment administratif

La requête en autorisation figure dans la FAO du 8 novembre. M. Détruche remercie M. François Fortuna pour sa diligence dans ce dossier. Les quelques retours permettront rapidement de satisfaire les demandes du canton et d'aller de l'avant.

3.3.4. Subvention

Dans le cadre des bâtiments Adrien-Jeandin 9-23, deux crédits de constructions avaient été votés pour l'étanchéité et la pompe à chaleur. Le programme fédéral « bâtiments » a accordé une subvention de CHF 75'200.- pour ce dossier.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, transports, service du feu et protection civile, séance du 1er octobre 2013 :

La commission de la Circulation a siégé le 1er octobre 2013 en présence de M. Decrey, Maire et de M. de Oliveira pour le service technique.

Sous le point 1 de l'ordre du jour figure la poursuite de l'étude de réaménagement de l'avenue Adrien-Jeandin. Pour ce point, est présent M. Savary du bureau Trafitec.

Lors d'une précédente séance, plusieurs variantes d'aménagement de l'avenue Adrien Jeandin avaient été présentées. Sur la base des remarques formulées par les commissaires en tenant compte des avantages et inconvénients de chaque variante, M. Savary présente à notre commission un nouveau modèle d'aménagement. Les différents enjeux sécuritaires, urbanistiques et techniques sont discutés par les commissaires.

En termes de chiffres, le projet se monterait à CHF 550'000.- ou 600'000.-. Cet ordre de grandeur comprend la totalité des travaux. L'option de la pose d'un revêtement phonoabsorbant a également été chiffrée, ce qui représenterait un supplément de CHF 120'000.-.

Au vote, la poursuite du projet est acceptée par 7 oui et 3 abstentions. Il sera soumis à la Commission des finances lors d'une prochaine séance.

Sous le point 2 de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2013 est approuvé par 9 oui et une abstention.

4.2. Mme Anne-Marie Jaquet, vice-présidente en remplacement de M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, concernant les séances suivantes :

À l'ordre du jour de la séance du 3 octobre 2013 figure la présentation du concept des correspondants de nuit. Au point 1, M. Marko Bandler, responsable du service de la cohésion sociale à Vernier a présenté le fonctionnement de sa commune concernant les médiateurs de rue. Sa présentation détaillée et précise ainsi que ses réponses aux questions des commissaires a retenu toute l'attention de ceux-ci et a convaincu la commission que ce concept pouvait être adapté à Thônex. Au vote, il est accepté par 8 voix pour et 1 voix contre.

Au point 2, figure la présentation du concept « AS Sécurité-Partenaires chargés de l'observation de l'espace public ». M. David Marti, chef des APM de Meyrin a présenté le fonctionnement de sa commune. Meyrin travaille avec une société privée et ce contexte n'a pas retenu l'attention des commissaires. Au vote, ce concept est rejeté à l'unanimité.

La séance a été levée à 20h00.

La séance du 10 octobre était la soirée des attributions :

- *Aide sociale : CHF 68'000,-.*
- *Aide humanitaire : CHF 117'000,-.*
- *Aide en faveur de la jeunesse : CHF 13'500,-.*

Vu le peu de demandes concernant l'aide sociale et le manque de fonds en faveur de la jeunesse, la commission a demandé un changement de montant, soit CHF 80'000,- pour l'aide sociale et CHF 20'000,- pour l'aide à la jeunesse. Ces montants figurent dans le budget que nous voterons ce soir.

Aux divers, un commissaire redemande que des associations recevant des subventions soient auditionnées dans la mesure des possibilités du planning.

M. Fabiano Forte demande aussi à Mme Fargue de bien vouloir contacter d'autres communes pour connaitre leurs critères concernant les associations subventionnées.

La séance a été levée à 20h.

4.3. M. Alain Nicolet, vice-président en remplacement de M. Philippe Noël, Président, de la commission de l'Urbanisme, environnement et développement durable, Agenda 21, séance du 5 novembre 2013 :

Dans sa séance du 5 novembre 2013, la Commission UEDDA21 a d'abord évoqué le projet de construction d'un bâtiment scolaire provisoire par la Fondation L'ACORE. Ce sujet sera abordé au point 10 de notre ordre du jour de ce soir.

Le point 2 de la séance a traité de la densification de la zone villa avec la présentation du bureau d'urbanisme Ortis et Robyr en présence de Mme Sandra Robyr qui nous a commenté cette analyse de la densité de la zone villa à Thônex.

En préambule, M. Uehlinger nous a informés qu'avec le changement de la loi au 1er janvier 2013, le Conseil administratif peut désormais autoriser des densités plus importantes, jusqu'à 0,44 pour les parcelles de moins de 5.000 mètres carrés et jusqu'à 0,6 pour les parcelles de plus de 5.000 mètres carrés.

Afin de garantir une urbanisation harmonieuse de la commune de Thônex et faciliter le travail de l'Exécutif, le Conseil administratif souhaiterait établir un schéma qui définirait les zones où de faibles densités seraient maintenues et des zones susceptibles d'être densifiées. À terme, l'objectif serait d'incorporer ce schéma dans le plan directeur communal afin de le faire valider par le canton.

La commission a pris acte de l'étude, a remercié son auteur ainsi que les Conseillers administratifs en charge du dossier de l'urbanisme et du logement pour leur initiative visant à clarifier la façon dont la zone villa peut être raisonnablement densifiée.

Après avoir analysé la situation, la commission s'est prononcée à l'unanimité (11 voix) en faveur de la continuation de l'étude en vue d'arriver à un catalogue de propositions précises concernant cette densification.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2013 a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.

La séance a été levée à 21h20.

5. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2014. Discussion. Vote. (DA-13-29)

M. Philippe Decrey n'a pas de remarques particulières. Chaque fraction a désigné les présidents, vice-présidents et suppléants en bonne discussion et l'on ne peut qu'approuver cette liste. (annexe 1)

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 1er vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,

- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2014 qui se présente comme suit : (voir annexe).

Au vote :
– *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

6. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 983'893,- pour permettre la comptabilisation en 2013 d'amortissements complémentaires du patrimoine administratif. Discussion. Vote. (DA-13-30)

M. le Président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances afin qu'il donne des précisions sur cette demande de crédit.

M. Uehlinger indique que si les points 6 et 7 se trouvent avant le budget, c'est qu'ils ont une influence sur ce dernier. Il a été difficile cette année d'équilibrer le budget. L'année 2013 permettant de dégager des bénéfices, il convient dès lors d'en profiter pour faire des amortissements complémentaires. Il s'agit de bouclements d'amortissements de nature à soulager le budget de fonctionnement et l'équilibrer (Cf. point 8). M. Uehlinger est à la disposition des Conseillers municipaux pour répondre à leurs éventuelles questions.

M. le Président passe la parole à M. Roth, Président de la commission des Finances afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 15 octobre 2013.

La commission des finances s'est réunie le 15 octobre en présence de M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif responsable du dicastère, Philippe Guex, Secrétaire général, Michel Zeder, Secrétaire général adjoint administratif et François Fortuna, Secrétaire général adjoint technique.

Sous le point 1 à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 23 avril 2013 par 8 oui et 2 abstentions.

Sous le point 2 à l'ordre du jour (point 6 du Conseil municipal de ce soir), la commission a accepté à l'unanimité les crédits budgétaires supplémentaires pour permettre la comptabilisation en 2013 d'amortissements complémentaires du patrimoine administratif pour la somme de CHF 980'893,- dont CHF 578'630,- pour l'année 2014 et CHF 405'256,- pour l'année 2015 et touchant dix objets en fin de période d'amortissement.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 2ème vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu la liste des dépenses d'investissement dont les périodes d'amortissement arriveront à échéance en 2014 et en 2015,

- Attendu l'impact financier de cette décision sur les budgets communaux 2014 et 2015,

- Attendu le préavis favorable émis par la commission des Finances du 15 octobre 2013,

- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de rénovation de la chaufferie des bâtiments situés dans le périmètre de la Mairie.

2. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 41'725,- sur la rubrique comptable 08.332.

3. De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de construction des locaux utilisés par les sapeurs-pompiers de la commune.

4. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 254'438,- sur la rubrique comptable 14.332.

5. De procéder à un amortissement extraordinaire des frais d'acquisition de la parcelle 5602 de la commune de Thônex, un parc public situé à proximité du bâtiment occupé par les Etablissements publics pour l'intégration au 34, avenue de Thônex.

6. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 36'456,- sur la rubrique comptable 33.332.

7. De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de réfection du sol de la patinoire au Centre sportif Sous-Moulin et de procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de mise en place d'un contrôle d'accès automatique à la patinoire du Centre sportif Sous-Moulin.

8. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 87'645,- sur la rubrique comptable 34.332.

9. De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de rénovation de l'Auberge communale.

10. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 68'960,- sur la rubrique comptable 35.332.

11. De procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de réfection du chemin de Chantemerle ; de procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de réaménagement des giratoires de la route de Jussy ; de procéder à un amortissement extraordinaire des dépenses de construction de l'actuel centre de voirie.

12. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 473'669,- sur la rubrique comptable 62.332.

13. De procéder à un amortissement extraordinaire des études sur les espaces libres de pièces urbaines aux Communaux d'Ambilly.

14. D'ouvrir au Conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 21'000,- sur la rubrique comptable 79.332.

15. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires totalisant CHF 983'893,- par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

<u>Au vote</u> :

– *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

7. Ecole Marcelly

M. le Président indique qu'il s'agit du bouclement du crédit d'investissement et la demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 3'902'556,40. Il y aura là aussi discussion et vote. M. le Président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances afin qu'il donne des précisions sur cette demande de crédit :

M. Uehlinger a eu le privilège de voter ce crédit en tant que Conseiller municipal et de faire ensuite l'inauguration de cette école, son premier acte en qualité de magistrat communal. Depuis, il y a eu un recours sur les pierres de façades, ce qui a suspendu pour l'instant toute suite au bouclement de ce crédit supplémentaire. Afin de finaliser ce crédit en suspens depuis trois ans, il a été décidé d'aller de l'avant et de provisionner le maximum demandé par la société, (ce qui ne sera pas le maximum versé).

Sur le montant à voter, CHF 2'408'000.- sont indépendants de la volonté du Conseil : il s'agit de frais de désamiantage de l'école, de provisions pour clore un recours, de hausses conjoncturelles et de recours sur l'adjudication. Une deuxième rubrique de CHF 220'000.- concerne des plus-values apportées en cours de projet pour aller dans le sens de l'agenda 21 (préparation de la toiture pour l'installation de panneaux photovoltaïques et liaisons CAD). Une dernière rubrique concerne d'autres plus-values validées par la commission (bureaux en sous-sol, demandes complémentaires et modification de l'entrée de la piscine).

M. le Président passe la parole à M. Roth, Président de la commission des Finances afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 15 octobre 2013 :

Sous point 4 de l'ordre du jour (point 7 du Conseil municipal de ce jour), la commission s'est penchée sur le bouclement du crédit d'investissement de l'école Marcelly, ce qui nécessite un crédit supplémentaire de CHF 3'902'556,40.-. A la suite d'explications détaillées fournie par M. Pascal Uehlinger et en vertu d'un dossier complet établi par le Service technique, la commission a accepté le crédit supplémentaire par 11 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 3ème vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des commune du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

- Vu les diverses délibérations votées par le Conseil municipal entre le 19 septembre 2000 et le 16 mai 2006 ouvrant un crédit total de CHF 39'970'550,- en vue des travaux de démolition/reconstruction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet,

- Attendu que le coût total des travaux s'élève à CHF 43'873'106,40 soit un dépassement de CHF 3'902'556,40 par rapport aux crédits votés,

– Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 15 octobre 2013,

– Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 3'902'556,40 pour couvrir ce dépassement de crédit.

2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2036.

Au vote :
– *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

8. Projet de budget 2014 – Discussion - vote (DA-13-31abcd)

M. le Président informe que les votes concernant le budget 2014 se feront dans l'ordre suivant :

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs,
3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
4. Nombre de centimes additionnels (délibération générale)
5. Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2014 (délibération générale)
6. Budget de fonctionnement (délibération générale),
7. Autorisation d'emprunter (délibération générale).

Avant de passer à la présentation du budget, M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, rappelle l'ordre chronologique de son élaboration. Une demande du Secrétaire général est faite auprès des chefs de service afin d'établir un budget par rubriques. Ces dernières sont rendues au Conseil administratif, elles sont travaillées et renvoyées pour finalisation auprès des chefs de service. Elles reviennent ensuite dans ce qu'on appelle communément la commission « pré-budget » qui fait un travail de dégrossissage avec un retour auprès des groupes politiques qui, finalement, se prononcent en commission des Finances.

M. Uehlinger se doit donc de remercier M. Philippe Guex, Secrétaire général, MM. Fortuna, Secrétaire général adjoint technique et Poncioni, service technique, M. Zeder, Secrétaire général adjoint administratif avec son bras droit, nouveau venu, pour l'établissement du budget.

M. Uehlinger fait ensuite une présentation « power point » et la commente aux membres du Conseil municipal. (annexe 2)

Se référant à un sujet délicat qui sera traité en fin de séance, M. Uehlinger présente ensuite un document préparatoire qui le concerne et faisant état de ses heures de présence à différentes commissions, convocations officielles, manifestations et autres représentations. Il tient à préciser que ses collègues se trouvent dans la même situation, chacun fonctionnant différemment. La commission des Finances ayant décidé de créer une sous-commission pour étudier les rémunérations des magistrats, elle aura l'avantage d'être la première à se pencher sur cette notion partant d'un forfait brut à 100% et sans qu'elle soit liée à l'une ou l'autre force politique. M. Uehlinger remercie d'ores et déjà les futurs commissaires de leurs travaux qui se baseront sur un tableau plus élaboré que celui qu'il vient de présenter.

M. le Président apporte une précision, il s'agira d'un groupe de travail et non pas d'une commission qui analysera la question des indemnités et du travail accompli par les Conseillers administratifs.

M. le Président passe la parole à M. Roth, Président de la commission des Finances afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 octobre 2013 ainsi que les résultats des divers votes qui ont été soumis aux commissaires :

M. Roth revient d'abord à la commission des Finances du 15 octobre.

Sous point 3 de l'ordre du jour, la commission des Finances du 15 octobre a traité le problème de la rémunération du Conseil administratif, sur un plan historique et en comparaison avec d'autres communes du canton, sujet déjà abordé en séance de pré-budget.

Les commissaires ont pris acte de l'augmentation conséquente de la charge de travail ce qui nécessite un réajustement du traitement. Vu l'absence de règles, la création d'une sous-commission, avec un représentant par parti est voté à l'unanimité. Elle sera complétée par M. Philippe Guex et Mme Véronique Psarofaghis.

- *Le refus d'augmenter le Conseil administratif obtient 4 oui et 2 absentions.*
- *La variante 1 d'augmenter le Conseil administratif de CHF 5'000,- par an obtient 5 oui et 2 abstentions.*
- *La variante 2 d'augmenter le Conseil administratif de CHF 10'000,- par an obtient 0 oui, 2 absentions.*

M. Roth en vient à la commission des Finances du 29 octobre 2013.

Elle s'est réunie en présente de MM. Philippe Decrey, Maire, Pascal Uehlinger, Conseiller administratif responsable du dicastère, Claude Détruche, Conseiller administratif, Philippe Guex, Secrétaire général, Michel Zeder, Secrétaire général adjoint administratif et M. Giroud, comptable.

Sous point 1 à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013 par 7 oui, 2 abstentions.

Sous point 2 à l'ordre du jour (point 8 du Conseil municipal de ce jour), la commission a traité le budget 2014. Après une discussion nourrie concernant les indemnités allouées aux Conseillers administratifs et des exigences hors sujet concernant les sapeurs pompiers, la commission a parcouru le volumineux projet de budget extrêmement bien préparé par l'administration communale d'une façon soutenue. Une fois toutes les explications données aux commissaires, le président procède aux différents votes :

2.2 Centimes additionnels :
- *le nombre de centimes additionnels est maintenu à 44cts à l'unanimité (12 commissaires)*

2.3 Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens :
- *le doublement de cette taxe est accepté par 11 oui, 1 non*

2.4 Jetons de présence alloués aux conseillers municipaux :
- *le maintien des jetons de présence au niveau de 2013 est accepté par 11 oui, 1 abstention*

2.5 Indemnités allouées aux Conseillers administratifs :
- *Le maintien au niveau de 2013 est refusé par 6 non, 3 oui, 3 abstentions*
- *L'augmentation de CHF 5'000,- par an et par Conseiller administratif est acceptée par 6 oui, 3 non, 3 abstentions*

2.6 Taxe professionnelle minimale à CHF 30,- :
- *le maintien de la taxe minimale à CHF 30,- est accepté à l'unanimité (12 commissaires)*

2.7 Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts :
- *l'autorisation est accordée à l'unanimité (12 commissaires)*

A l'issue de ces votes, le président met aux voix sous point 2.1 budget de fonctionnement 2014 comprenant CHF 35'647'435,- aux charges et CHF 35'689'265,- aux revenus, laissant un excédent de revenus de CHF 41'830,- : il est accepté par 8 oui, 4 abstentions

La séance est levée à 20h05.

1. <u>Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux</u> (DA-13-32)

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1ère vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

– Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

– Vu le projet de budget 2014,

– Vu le rapport de la commission des Finances du 29 octobre 2013,

– Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2014, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à CHF 52'000,- (cinquante deux mille francs).

<u>Au vote</u> :
– *la délibération est acceptée à la majorité par 22 voix « pour » et 1 abstention*

2. *Indemnités allouées aux Conseillers administratifs* (DA-13-33)

La discussion est ouverte :

M. Dupraz, fait la déclaration suivante au nom des groupes Socialiste et VI-VE :

Salue la création d'un groupe de travail destiné à étudier en profondeur la question d'une augmentation des indemnités des Conseillers administratifs.

Souhaite que ce travail se fasse sans *a priori*, qu'il soit efficace. Les groupes qu'il représente y participeront avec le plus de rigueur et d'objectivité possible. Si la conclusion est qu'il faut augmenter les indemnités du Conseil administratif, il y souscrira de bon cœur.

Mais :

Les groupes que M. Dupraz représentent trouvent tout à fait anormal de commencer par augmenter les magistrats sans attendre le résultat du groupe de travail : il n'est pas logique de mettre ainsi la charrue avant les bœufs, un peu comme si, de toute façon, leur conviction était déjà faite.

Le Conseil administratif assure qu'il n'a rien demandé, il n'est donc pas pris à la gorge. On pourrait donc parfaitement attendre l'automne prochain, qui sera le bon moment avec le dernier budget de la législature, d'adapter les traitements des Conseillers administratifs. Ce sera en fin de législature et il sera procédé certainement à un relèvement des traitements comme cela s'est toujours fait à ce jour, en faveur des élus de l'année suivante. C'est une saine pratique qu'il est bon de poursuivre.

Aujourd'hui on demande une augmentation de CHF 5'000,- par magistrat qui survient après une hausse de CHF 15'000, accordée en début de cette présente législature, soit un bond de quelques 30%, en moins de quatre ans. Pour justifier un tel saut, les groupes que M. Dupraz représentent n'ont que le sentiment, réel mais diffus, que la tâche a augmenté. Mais aucun chiffre, sinon le tableau récapitulatif intercommunal cité en commission par le Conseil administratif, document lacunaire, car il date de 2011 et le décompte qui vient d'être fait des heures de travail du magistrat Pascal Uehlinger.

Autre élément, hier, surprise, *La Tribune de Genève* publie les traitements en vigueur dans les communes, actuellement, c'est-à-dire en 2013. M. Dupraz y est un peu pour quelque chose parce que, suivant le conseil de M. Pascal Uehlinger, il s'est adressé à *La Tribune* pour demander un tableau qui avait été publié apparemment, il y a plusieurs mois, peut-être six mois, il l'ignore. Or, *La Tribune* lui a répondu qu'ils ne pouvaient pas le faire. La qualité des journaux étant ce qu'elle est devenue, il n'a même pas pu obtenir ce tableau. Par contre, La Tribune semble s'être remis au travail puisqu'elle a publié un nouveau tableau. Le problème est que l'on ne peut guère s'y fier parce que, en le comparant avec le document remis par le Conseil administratif, on voit d'emblée, qu'il y a très probablement pas mal de données erronées.

A titre d'exemple, Meyrin, Lancy et Plan-les-Ouates auraient diminué les traitements de leurs Conseillers administratifs entre 2011 et 2013, si l'on en croit ce tableau, ce que M. Dupraz, personnellement, a de la peine à croire. On ne peut donc que se baser sur le document fourni par la Mairie qui indique les traitements et les indemnités de fonction très variables des magistrats des communes, mais qui date de 2011 et qui n'est pas très satisfaisant non plus.

Il n'en demeure pas moins que, selon ce document, Thônex avec des indemnités pour les magistrats à CHF 82'000,- se situe environ au 9ème rang au niveau des traitements des magistrats, loin derrière Carouge dont les magistrats touchent des indemnités de CHF 120'000,- C'est la commune la plus généreuse avec son Conseil administratif.

Mais :

Pour jauger un peu la responsabilité de la charge d'un magistrat, un utile point de comparaison est la grandeur de la commune, le nombre d'habitants. Selon le nombre d'habitants, le résultat est assez différent. Avec 5.90 francs par habitant, le traitement des Conseillers administratifs de Thônex est supérieur à celui de Carouge lesquels touchent CHF 5,75 par habitant. Il est également supérieur à celui des Conseillers administratifs de Meyrin qui touchent 4.90 franc par habitant ou Lancy, CHF 3,40 par habitant. Il est vrai que d'autres communes touchent nettement plus.

De manière tout à fait provisoire, il est délicat de tirer des conclusions hâtives de données, pour l'instant assez discutables. Il est urgent de faire une étude globale sérieuse qui tienne compte de critères de comparaison intercommunaux rigoureux et du temps de travail le plus proche possible de la réalité.

Les groupes Vivre à Thônex – Les Verts et les Socialistes savent qu'un tel groupe est prévu au niveau cantonal sous l'égide du département de l'intérieur et de l'ACG. Il sera important d'être informé de ces travaux tout en étudiant nous-mêmes la situation de Thônex. Le groupe cantonal pourra donner un cadre utile à tous, mais c'est certainement à chaque commune, en toute autonomie, de décider ce quelle désire.

Dans l'attente des conclusions du groupe de travail qui a été annoncé tout à l'heure, les groupes que M. Dupraz représentent refuseront cette augmentation de CHF 15'000,- ainsi que la somme totale des indemnités du Conseil administratif sur cette ligne qui devrait rester à CHF 240'000,- au lieu de CHF 255'000-.

Le Président passe la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif.

– M. Uehlinger rejoint M. Dupraz par rapport au tableau, à savoir qu'effectivement il y a toujours une certaine ambiguïté au niveau des frais de représentation, certaines communes les intégrant au salaire, ce qui n'est pas le cas à Thônex, mais à Onex, par exemple. M. Uehlinger a d'ailleurs porté en toute transparence à la connaissance des commissaires des finances sa feuille de salaire. Donc, le tableau qui est paru aujourd'hui dans *La Tribune* n'est pas très fiable, ce qui explique aussi probablement les différences qu'il y a par rapport au tableau datant de 2011 qui, lui, comportait la séparation entre frais et salaires.

  M. Uehlinger rappelle par ailleurs que la commission s'était penchée saur le fonctionnement habituel des augmentations des indemnités du Conseil administratif qui se faisait toujours en fin de législature, de façon relativement abrupte, puisqu'il s'agissait en général de CHF 15'000,- à CHF 20'000,- pour les quatre années suivantes. Il a été estimé que c'était un mauvais signe donné à la population d'où l'idée de procéder à des augmentations plus réduites, mais par année.

In fine, le raisonnement le plus intelligent est celui qui a été suivi et qui va consister à se baser sur un salaire brut de 100%, pondéré sans ou selon la charge de travail, ce qui permettra d'avoir une sorte d'équité de traitement, indépendamment des couleurs politiques et des magistrats en présence.

Enfin, M. Uehlinger sourit quelque peu, non pas à la déclaration que vient de faire M. Dupraz, mais à des propos de quelques semaines en arrière, consistant à prétendre que le montant de CHF 60'000,- de jetons de présence des Conseillers administratifs était exonéré. Or, ce n'est pas le cas, les impôts sont perçus dès le premier franc et M. Uehlinger se serait plutôt attendu que M. Dupraz propose une augmentation de CHF 15'000,- et non pas CHF 5'000,- par magistrat afin de dissiper le bruit concernant l'exonération venant de sa part.

M. le Président passe la parole à M. Philippe Zaugg.

M. Zaugg déclare ce qui suit :

Le groupe MCG ne votera pas l'augmentation des indemnités de CHF 255'000,-, pour nous il serait plus adéquat de reporter cette demande dans l'année 2014. Il est vrai que le montant n'est guère conséquent, ce n'est que CHF 15'000,- de plus mais nous pensons que la commune de Thônex ainsi que ses administrés ont besoin de plus de sécurité et comme on dit, les petits montants font les grandes rivières.

En conséquence, le MCG ne soutiendra pas l'augmentation présentée.

M. le Président passe la parole à M. Calame

M. Calame déclare ce qui suit au nom du groupe PDC :

Cette demande d'amendement ne nous surprend guère mais nous ne la comprenons pas.

En effet, est-ce que les rangs de gauche veulent que nos magistrats ne participent plus aux divers groupes de l'ACG ou à certaines commissions cantonales ?

Les partis de gauche souhaitent-t-il que notre Maire quitte le bureau de l'ACG, ne siège plus à la commission qui étudie la nouvelle péréquation entre les communes et prendre ainsi le risque que, non représentés, les intérêts de notre commune ne soient pas pris en compte et que cela engendre des pertes financières de plusieurs centaines de milliers de francs par année ?

Voulez-vous que nos besoins en logiciels informatiques spécifiques ne soient pas pris en compte par le SIACG où Pascal Uehlinger siège ?

Thônex regorge d'associations sportives. Voulez-vous abandonner notre soutien à la relève auquel participe Claude Détruche via des commissions ?

Souhaitez-vous que les gros problèmes de sécurité et de braquages récurrents sur la Commune soient traités sans nous par d'autres ou souhaitez-vous que notre Conseil administratif puisse participer à la commission cantonale de sécurité ?

Toutes ces tâches accomplies par nos trois Conseillers administratifs ne sont pas obligatoires, certes, mais il faut relever ici l'engagement important effectué par nos édiles pour défendre les intérêts de notre Commune. Sans eux, nous prenons des risques que des sujets primordiaux de notre commune ne soient pas traités, ou pire mal traités ou en notre défaveur, par l'ACG si nous n'y sommes plus représentés.

Nous avons vu que nous arrivons juste à équilibrer le budget 2014, ceci en raison en particulier des formules complexes qui répartissent la manne des impôts communaux. Notre Maire en participant à cette commission peut avoir une influence de plusieurs centaines de milliers de francs sur les ressources communales.

Ces tâches accomplies par notre Conseil administratif sont nouvelles par rapport à la dernière augmentation des indemnités votées par notre Conseil à la quasi unanimité en 2010. Or, il me semble que la gauche soutient la notion que tout travail mérite salaire. Il y a indiscutablement plus de travail qu'en 2010, il est juste et normal d'indemniser légèrement plus nos Conseillers administratifs.

Donc si vous jugez que ces tâches sont indiscutables pour Thônex, il faut accepter cette légère augmentation des indemnités de notre Conseil administratif ou alors il faut clairement demander à nos trois élus de démissionner de leurs fonctions de défense de nos intérêts.

Le groupe PDC soutiendra cette augmentation de CHF 416,65 brut par mois de l'indemnité des Conseillers administratifs, ce qui laissera toujours Thônex derrière des communes comme Plan-les-Ouates, le Grand-Saconnex ou Versoix en matière de rémunération alors que notre commune est plus peuplée.

M. le Président passe la parole à M. Knörr.

M. Knörr dit s'exprimer sans filet. Il pense que les opposants à cette augmentation ont leur raisonnement qui souffre d'une grave lacune.

Ils font la comparaison avec d'autres communes. Or, une sous-commission des Finances a justement été créée, non pas pour comparer, savoir si Carouge, Lancy, « Ploumazou-les-Oies » paient plus ou moins ses Conseillers administratifs, mais pour définir quelle est la quantité de travail que fournissent les Conseillers administratifs de Thônex, à Thônex, pour Thônex. Si Carouge fait moins ou fait plus, si Gy a plus de banquets, ce n'est pas cela le but. On ne va pas comparer les francs et le nombre d'habitants, l'objectif est de savoir si la fonction de Conseiller administratif, de Maire mérite ou ne mérite pas une augmentation.

Pour le groupe UDC, elle le mérite, il votera donc cette augmentation.

La parole n'étant plus demandée, M. Andrew Arpidone, 2ème vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

– Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

– Vu le projet de budget 2014,

– Vu le rapport de la commission des Finances du 29 octobre 2013,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2014, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à CHF 255'000,- (deux cent cinquante-cinq mille francs).

Au vote :
– *la délibération est acceptée par 14 oui, 5 non, 4 abstentions.*

3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-13-34)

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 1er vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

– Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

– Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

– Vu le rapport de la commission des Finances du 29 octobre 2013,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à CHF 30,-.

Au vote :
– *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

Délibération générale :

4. *Nombre de centimes additionnels* (DA-13-31a)

5. *Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2014 année à 100* (DA-13-31b)

6. *Budget de fonctionnement* (DA-13-31c)

7. *Autorisation d'emprunter* (DA-13-31d)

M. le Président donne la parole aux différents groupes pour les déclarations générales.

Pour le groupe PDC, M. Calame :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe des Démocrates-Chrétiens aimerait en préambule remercier MM. Philippe Guex et Michel Zeder, respectivement Secrétaire général et Secrétaire général adjoint, pour leur travail de préparation et de présentation du budget que nous allons voter ce soir. En relevant au passage que cet excellent travail de préparation fourni par l'administration nous a permis en Commission de ne traiter que les points importants, toutes les autres informations nécessaires étant indiquées de manière « préventive », si j'ose dire.

Sur le fond, le groupe PDC se réjouit de ce budget équilibré, tout en précisant les points suivants :

Nous apprécions l'augmentation du nombre de postes pour la Police municipale qui pourra ainsi assumer pleinement son rôle de proximité et d'îlotage. Nous relevons au passage que la sélection faite des nouveaux aspirants s'est révélée pour l'instant bonne, puisque tous nos candidats ont pu intégrer l'école, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes genevoises.

Nous tenons encore une fois à relever que le Conseil administratif et l'administration communale arrivent à remplir leurs tâches, y compris les nouvelles fonctions nécessaires par les lois mais également désirées par notre Conseil municipal, ceci sans augmentation importante du nombre de collaborateurs, en trouvant souvent en interne les compétences nécessaires. Cet exercice de haute voltige sur la gestion des collaborateurs nous permet aujourd'hui de conserver un budget équilibré sans devoir faire des coupes sombres sur certaines rubriques budgétaires.

L'équilibre financier de ce budget n'est atteint que par un amortissement extraordinaire sur 2013. Ceci doit nous inquiéter pour les années suivantes. En effet, bien que nous arrivions à ne pas augmenter les charges en 2014, il est regrettable que nos rentrées fiscales diminuent en raison de la bonne gestion de notre commune, en rapport aux autres, ce qui en découle une part prépondérante aux impôts communaux plus faible dans la répartition entre la commune de logement et la commune de l'activité professionnelle. Nous devrons également être très attentifs à nos investissements dont les montants se répercutent les années suivantes par des montants importants d'amortissement venant grever les dépenses incompressibles. La présence de notre Maire dans la commission qui discute actuellement de la nouvelle péréquation communale est donc impérative pour éviter que de nouvelles manières de répartir les impôts le soient au détriment de notre commune.

A noter que nous sommes fiers de cette administration et de ses collaborateurs qui font tourner une ville comme Thônex avec un budget inférieur à 2'600.- par habitant en diminution de 30.- par habitant par rapport à 2013, preuve que nos impôts sont bien gérés.

Nous aimerions relever que Thônex, malgré des budgets raisonnables, arrive à financer chaque année près de 4 millions pour le sport entre autres pour les jeunes, plus de 4,5 millions pour la petite enfance, plus de 1,2 millions pour le social et près de 1,2 millions aussi pour la culture, avec une augmentation de l'offre pour un coût inférieur à ce qu'il était il y a 2-3 ans.

Pour toutes ces raisons et en remerciant nos autorités et les collaborateurs de la Commune, le groupe PDC approuvera le budget 2014 tel que proposé et approuvé en commission.

M. Castelli pour les groupes Socialiste et VI-VE :

Nous tenons tout d'abord à remercier l'administration communale, en particulier MM. Zeder et Giroud, pour l'établissement du budget 2014. Comme toujours, les différentes séances de pré-budget et de commission ainsi que les explications fournies avec le projet de budget ont permis d'avoir les réponses aux diverses questions.

Le budget 2014 de la commune de Thônex est équilibré et, une fois encore, nous pouvons nous en féliciter. Loin des crises internationales, la commune de Thônex peut également se targuer de rester une collectivité publique presque sans dette, caractéristique qui mérite d'être soulignée. Cependant, il serait imprudent de notre part de basculer dans l'insouciance financière. L'équilibre budgétaire reste somme toute plutôt précaire et doit nous inciter à la plus grande prudence face aux incertitudes du futur mais aussi aux investissements à venir.

Avec satisfaction, nos groupes prennent note des efforts financiers consentis dans le domaine de la sécurité municipale, par l'augmentation progressive des effectifs, mais aussi dans le domaine de la culture de proximité, et enfin dans la rubrique sportive, par un soutien à la relève sportive dans le canton de Genève.

Au niveau fiscal, notre commune peut se réjouir de la diminution des remises et irrécouvrables ainsi que de la progression positive de la fiscalité des personnes morales, en prenant néanmoins garde que cette dernière peut être extrêmement variable d'une année comptable à l'autre. En revanche, la diminution des impôts sur le revenu et la fortune nous rappelle que des citoyens sont sans doute touchés par la crise qui touche de près ou de loin notre économie et bien évidemment il ne s'agit jamais d'une bonne nouvelle.

Enfin, et au nom de la majorité de nos groupes, nous ne reviendrons pas sur la question des rapports d'activité et des comptes de certains corps constitués de notre commune. Le sujet est clos. En revanche et au regard de la forme et de la quantité variable des documents remis par les diverses fondations et associations communales, il serait opportun à notre sens qu'une certaine uniformité soit instaurée à l'instar de ce qui se passe dans la Commission Sociale. Une ou des propositions dans ce sens sont à prévoir.

Les groupes Socialiste et Vivres à Thônex – Les Verts voteront le budget 2014 et adressent leurs remerciements à l'administration communale, au Conseil administratif et au Président de la Commission des Finances.

M. Knörr pour le groupe UDC :

Curieuse république que la nôtre, qui encourage la paresse, favorise les cancres et punit les bons élèves.

Malheureusement, nous ne sommes que les figurants d'une pièce dont le scénario a été écrit pour l'unique gloire des vedettes que sont les personnages principaux, à savoir le grand Genève dans le rôle du Bailli Gessler et l'Europe de Schengen dans celui de la famille Habsbourg.

Dans ces conditions, comment disposer d'un budget équilibré ? C'est pourtant le tour de force que nous avons réussi. Nous le devons principalement à notre administration qui ne ménage pas ses efforts et plus particulièrement à MM Guex et Zeder, respectivement Secrétaire général et Secrétaire général adjoint. Le travail est à chaque fois irréprochable, et la précision des explications relève de l'horlogerie.

Notons aussi la cohésion du Conseil administratif et la vigueur avec laquelle notre exécutif défend les intérêts de nos concitoyens et ceci dans tous les dossiers brûlants comme par exemple les communaux d'Ambilly.

Alors saines nos finances ? Le chêne thônésien, bien que majestueux, abrite dans sa frondaison quelques branches mortes. Il faudrait les élaguer sans aucun remords. Ce soir nous n'en citerons qu'une, « les quatre C » qui est l'exemple type de ce que nous appellerons en plagiant un célèbre général un « grand machin » qui coûte temps, argent et efforts pour un résultat qui fait passer le zéro absolu pour une température tropicale, mais dont il faut impérativement « en être ».

Un budget équilibré est le fruit de compromis, alors même s'il ne nous satisfait pas totalement, nous allons le voter, en appréciant tout particulièrement, comme les autres couleurs politiques, les engagements pris pour la sécurité qui permettront enfin l'aboutissement de la motion UDC sur les effectifs de la police municipale.

M. Patrick A. Gautier pour le groupe PLR :

Je tiens à féliciter en premier lieu MM. Guex, Zeder et Giroud, ainsi que leurs collaborateurs pour la qualité de la documentation fournie. En effet, lors des commissions « Pré-budget » et des finances, l'examen des chiffres présentés a été grandement facilité et la marge d'amélioration se rétrécit. A part quelques discussions sur des sujets de moindre importance, le budget a été très largement approuvé.

« Gouverner, c'est prévoir ! ». Cette maxime va à merveille à nos Conseillers administratifs et en particulier à M. Uehlinger, notre ministre des finances.

Rappelons-nous la provision constituée progressivement pour pallier le manque de couverture de la Caisse de pension, malgré les reproches faits par notre autorité de surveillance. Nous avons ainsi pu absorber, en 2012, le déficit de couverture sans trop de difficulté.

Cette année, puisque les excédents de revenus annoncés pour 2013 le permettent, c'est fort à propos qu'il nous a été proposé de solder pour près d'un million de queues d'amortissements, afin de soulager les charges des exercices futurs, facilitant ainsi les équilibres budgétaires. Nous venons de voter ces crédits supplémentaires avec enthousiasme.

Le groupe PLR votera ce budget.

M. Zaugg pour le groupe MCG :

Au nom du groupe MCG, je remercie les principaux services de la Mairie et voterai le budget présenté.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 2ème vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

- Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

- Vu le rapport de la commission des Finances du 29 octobre 2013,

- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 35'647'435,- aux charges et de CHF 35'689'265,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 41'830,-,

- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 44 centimes,

- Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 11'396'295,- aux dépenses et de CHF 1'900'000,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 9'496'295,-,

- Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'271'207,- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'229'377,- et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 41'830,-,

- Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'271'207,- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 4'225'088,-

- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 35'647'435,- aux charges et de CHF 35'689'265,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 41'830,-

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 44 centimes.

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.

4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2014 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

5. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Aux votes :

- *Centimes additionnels pour 2014 à 44cts :*
  - *accepté à l'unanimité (23 oui)*

- *Centimes additionnels impôt sur les chiens dus en 2014 à 100cts :*
  - *accepté par 21 oui, 2 non*

- *Budget 2014 de Fonctionnement :*
  - *accepté par :21 oui, 2 abstentions*

- *Autorisation d'emprunter :*
  - accepté par : *21 oui, 2 abstentions*

9. Demande d'un crédit de CHF 500'000,- à titre de dotation 2014 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-13-35)

M. le Président passe la parole à M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué et Président de la Fondation communale pour le logement :

M. Détruche souligne que son intervention sera très brève. Conformément à la demande du service de surveillance, il convient, lors du vote de la subvention à la Fondation pour le logement d'en définir l'objectif qui est de poursuivre l'acquisition de biens et logements pour les communiers thônésiens. M. Détruche voit deux objectifs cette année, 1) de déposer une requête en autorisation pour le projet de Clair-Val et 2) l'acquisition de LUP sur le domaine des communaux d'Ambilly, les réunions s'étant intensifiées ces derniers temps par rapport à l'acquisition. Pour ces deux objectifs, le montant qui paraît nécessaire est de CHF 500'000.-.

Enfin, pour terminer, M. Détruche aimerait remercier toutes celles et tous ceux qui assistent aux différents débats, commissions pour cette Fondation, soit ceux qui sont présents ce soir et ceux qui ne le sont pas puisque ce sont des personnes mandatées à l'extérieur, les remercier pour le travail qui a été bien entendu établi durant l'année 2013.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 3ème vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

– Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

– Attendu que depuis la création de la Fondation communale pour le logement en 1984, la commune de Thônex lui verse un montant annuel pour l'aider à poursuivre son but, notamment par l'acquisition de biens immobiliers afin de mettre à disposition de la population thônésienne des logements à loyers abordables,

– Attendu qu'en date du 14 décembre 2009 le service de surveillance des communes a demandé que cette participation fasse l'objet d'une délibération annuelle en conformité avec les articles 30, alinéa 1 et 31 de la loi sur l'administration des communes (B6 05 01),

– Vu que le plan des investissements présenté dans le cadre du budget communal prévoit un versement de CHF 500'000,- à la Fondation communale pour le logement,

– Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De verser, pour l'année 2014, une participation de CHF 500'000,- à la Fondation communale pour le logement.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif à la rubrique « prêts et participations permanentes ».

3. De ne pas amortir cette dépense vu la nature de celle-ci.

Au vote :
– *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

10. Pavillon Mousse – école de l'ARC

Projet de construction par la Fondation l'Acore d'un bâtiment provisoire en prolongement de l'école de l'ARC. Discussion. Vote. (RA-13-02)

M. le Président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme, environnement et développement durable, Agenda 21, pour présenter le sujet.

M. Uehlinger sera relativement bref car le sujet a été amplement discuté et expliqué en commission. Chacun peut se représenter où se trouve la petite parcelle située devant l'entreprise Mazzoli, qui s'étend jusqu'à la partie communément appelé « l'os » dont une partie appartient à la commune de Thônex, l'autre à l'Etat. L'école de l'ARC, connue par les services de la commune, a repris la location du pavillon Mousse et accueille des enfants de 1P à 8P en difficulté. La structure de l'Acore nouvellement créée va s'occuper des élèves de 9P à 11P, c'est-à-dire l'équivalent du cycle. Initialement, il était prévu qu'elle puisse construire sur les terrains de l'Etat mais M. Longchamp n'était pas rentré en matière car il les avait déjà attribués à la Fondation Emma Kammacher dont le président est M. Béné pour la construction de logements. Actuellement, une solution se dessine pour que ces terrains soient dévolus à la fois la structure de l'Acore et à des logements. Mais l'échéance de cette construction est encore lointaine et l'Acore a besoin de surface dès l'année prochaine. Après réflexion, le Conseil administratif a songé à une extension provisoire de l'école de l'ARC pour créer 6 classes en faveur d'enfants en difficulté de l'âge du cycle. Cette solution a aussi l'avantage d'être une des rares surfaces qui se trouvent entre deux cycles, celui et la Seymaz et celui du Foron.

Au niveau de la commune, il n'y aura pas d'investissement puisque tous les fonds vont être fournis par l'ACORE, les seules modalités à régler étant la location ou un droit de superficie. Dans la mesure où il existe un certain flou juridique à ce niveau, à savoir si cette autorisation est de la compétence du Conseil administratif ou du Conseil municipal, il a été jugé préférable de présenter le dossier en commission.

M. Alain Nicolet, vice-président en remplacement de M. Philippe Noël, Président de la commission de l'Urbanisme, environnement et développement durable, Agenda 21, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 novembre 2013 :

Dans sa séance du 5 novembre 2013 la Commission UEDDA21 a examiné le projet de construction d'un bâtiment scolaire provisoire par la Fondation l'ACORE, projet qui est financièrement complètement à la charge de la Fondation.

En introduction, Monsieur Uehlinger nous a informés que l'Acore a engagé des discussions avec la Fondation HBM Emma Kammacher, mandatée par le Conseil d'État en vue d'urbaniser l'actuelle prairie fleurie située devant l'entreprise Mazzoli, pour étudier la possibilité d'intégrer à la fois des logements et une école de l'Acore sur ce site.

Étant donné que six à sept ans seront nécessaires pour que ce projet se concrétise, l'Acore a fait part au Conseil administratif de Thônex de son idée de construire des locaux provisoires, sur le site de l'école de l'ARC, pour la rentrée scolaire 2014. En principe, les contrats de bail relèvent des prérogatives du Conseil administratif. Cependant, en raison du caractère particulier de la situation, il a été décidé par prudence et transparence de demander l'aval du Législatif. Face à l'urgence de la situation, le Conseil administratif a néanmoins d'ores et déjà autorisé l'Acore à effectuer les demandes d'autorisation de construire afin que le projet ne prenne pas de retard en cas d'acceptation.

Il s'agirait d'installer sur le terrain où se trouve déjà l'Ecole de l'ARC un bâtiment supplémentaire provisoire destiné à accueillir l'Ecole ACORE qui s'occupe d'élèves en difficulté de la classe d'âge du Cycle d'Orientation. Cette école souhaite s'installer à côté de l'ARC, avec laquelle elle a des liens, avant de pouvoir emménager à l'intérieur d'un bâtiment qui sera construit à proximité immédiate d'ici quelques années.

Après avoir entendu les représentants de l'ACORE et les architectes du projet, la Commission a débattu et voté à l'unanimité (11voix) en faveur de l'installation de l'école dans ce bâtiment.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Delarue s'exprime au nom des groupes VI-VE et Socialiste :

Experto crede… croyez-en celui qui en fait l'expérience.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur le principe d'utilisateur-rendeur. En effet, de même que nous avions dû nous prononcer sur le projet de Montessori, ici encore les terrains communaux sont sollicités pour une utilisation limitée dans le temps en vue d'un projet sur la parcelle adjacente. Pour nous, il est important d'effectuer la pesée des intérêts.

En premier lieu pour la Fondation ACORE : elle a pour objectif d'étendre sa mission envers une population d'une soixantaine d'élève de l'âge du CO comme cela a été spécifié. L'objectif est d'intégrer les formations professionnelles à l'aide d'une pédagogie adaptée aux besoins et au niveau du jeune.

Croyez-en l'expérience d'une personne qui travaille dans le domaine de l'intégration sociale et professionnelle, ceci n'est pas un vain mot car l'école de l'ARC est reconnue pour ses résultats.

En deuxième lieu pour la commune : elle a pour objectif de permette aux Fondations de l'ARC et l'ACORE la continuation de leurs activités pendant au moins 7 ans sur ce site. Si l'opération financière peut être intéressante, et c'est là un aspect qui nous paraît opportun – c'est surtout le maintien d'emplois sur la commune avec l'assurance que ce travail d'une haute qualité pourra se perpétuer à moyen et à long terme.

Il s'agit ici de mettre en œuvre un principe qui nous est cher, celui de la solidarité envers les plus faibles et/ou démunis dans une société toujours plus élective.

Il s'agit de donner l'occasion aux savoir-faire de ces équipes pédagogiques de renforcer les possibilités futures à ces jeunes d'entrer sur le marché de l'économie ordinaire et non pas de futurs bénéficiaires de l'Hospice.

Ne laissons personne au ban de la société.

L'acceptation de ce projet s'inscrit dans la ligne directe d'une politique de cohésion sociale initiée et soutenue par les VI_VE et par les Socialistes.

Nous voterons donc favorablement ce projet.

M. Hans Rudolf Roth pour le Groupe PLR :

Depuis le 1er septembre 2010, la Fondation l'ARC loue le pavillon Mousse situé sur la parcelle N°6270 d'une contenance de 4.200 m^2 et propriété de la Ville de Thônex pour son école pour enfants en difficultés et /ou en échec scolaire. Elle est agréée tant par les instances cantonales que fédérales.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités par la Fondation pour l'ACORE cycle d'orientation pour l'encadrement d'élèves en difficulté scolaire du niveau secondaire. Cette Fondation présidée par M. Robert Hensler, qui siège également au Conseil de Fondation de la Fondation L'ARC, désire réaliser un pavillon scolaire provisoire et entièrement démontable pour 4 classes de 10 élèves pour la rentrée scolaire 2014 (projet provisoire total = 6 classes).

Le projet est entièrement financé par la Fondation pour l'ACORE et a obtenu l'autorisation du DIP (coût environ CHF 3,1 millions).

Par la suite, l'Etat qui est propriétaire de la parcelle N°6271 attenante d'une contenance de 4.198 m^2 souhaite réaliser un projet immobilier (logements et école) à travers la Fondation HBM Emma Kammacher dont Jacques Béné, membre de notre Conseil municipal, est président.

Faisant suite au vote de la Commission Urbanisme, Environnement & Développement durable du 5 novembre 2013, le groupe PLR votera la délibération qui vous est proposée ce soir, à plus forte raison que les jeunes « cadrés » coûteront bien moins cher à la société que ceux laissés dans leur échec et la forme (école publique ou privée) nous importe peu.

M. Andrew Arpidone pour le groupe PDC :

Lors de la réception de l'ordre du jour de la commission urbanisme du 5 novembre dernier, nous avons eu quelques craintes. En effet, ce projet nous rappelait étrangement celui de l'EMS provisoire présenté lors de la commission du 30 mai 2013 teinté de quelques touches du projet dit de l'école Montessori. Mais nous avons eu vite fait de comprendre que ces projets ne se ressemblaient en rien.

Le projet de construction qui nous est soumis au vote ce soir réunis tous les avantages : densification d'une parcelle sur laquelle aucun projet à court terme n'était prévu, aucune participation financière de la commune, qualité architecturale du projet malgré le fait qu'il s'agisse d'un bâtiment provisoire, synergies avec l'école de l'ARC déjà présente sur la parcelle et avec les cycles du Foron et de la Seymaz… Sans compter qu'un loyer dont le montant reste à définir sera perçu. Nous faisons à ce titre toute confiance au Conseil administratif pour qu'il défende au mieux les intérêts de la commune lorsqu'il faudra discuter des conditions dudit loyer.

Nous rappelons également qu'en séance de commission, subsistait un doute des commissaires de notre groupe quant au sous-dimensionnement apparent des préaux, inquiétude partagée par le CA qui nous a indiqué que ce sujet n'avait pu être intégré à la demande d'autorisation faute de temps mais que cette problématique avait été évoquée. Là encore, nous faisons toute confiance en notre exécutif dans la gestion de ce sujet.

Nous soutiendrons et voterons donc ce projet.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1ère vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

– Attendu que depuis le 1er septembre 2010 l'Association l'ARC loue le pavillon Mousse situé sur la parcelle N°6270, feuille 24, propriété de la commune de Thônex – sise 100, chemin de la Mousse,

– Attendu que ce pavillon est utilisé comme école pour enfants du niveau primaire en difficultés et/ou en situation d'échec scolaire,

– Attendu que l'Acore, Fondation qui s'occupe du suivi des élèves ayant les mêmes difficultés que ceux scolarisés à l'école de l'ARC mais au niveau secondaire (cycle d'orientation) est à la recherche de locaux pour la rentrée scolaire 2014-2015,

– Attendu que cette Fondation est en tractation avec l'Etat de Genève pour une construction prévue sur la commune de Thônex mais dont on ignore, à ce jour, la date à laquelle celle-ci pourra se réaliser,

– Vu le projet de construction d'un pavillon scolaire provisoire entièrement démontable en prolongement du pavillon Mousse qui accueille l'école de l'ARC sur la parcelle N°6270, feuille 24, propriété de la commune de Thônex – sise 100, chemin de la Mousse,

– Vu la présentation par les représentants de la Fondation l'Acore à la commission de l'Urbanisme, environnement et développement durable, Agenda 21 en date du 5 novembre 2013,

– Vu le préavis favorable de la commission de l'Urbanisme, environnement et développement durable, Agenda 21 du 5 novembre 2013

– Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'autoriser la Fondation l'Acore à réaliser un pavillon scolaire provisoire sur la parcelle N°6270, feuille 24, propriété de la commune de Thônex - sise : 100, chemin de la Mousse, en prolongement du pavillon Mousse qui accueille actuellement les élèves de l'école de l'ARC.

2. D'autoriser le Conseil administratif à conclure un bail à loyer en faveur de la Fondation l'Acore, au sens de l'article 48, lettre l) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Au vote :

– *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

11. MAP FORON

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 403'435,- en vue de la réalisation de la mesure d'accompagnement du paysage MAP Foron. (DA-13-37)
M. le Président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, pour présenter le sujet.

M. Uehlinger rappelle qu'il s'agit d'un cheminement piétonnier qui débuterait à l'arrière des communaux d'Ambilly et qui finirait dans le delta du Foron se jetant dans l'Arve. C'est une promenade qui est essentiellement financée par la Confédération et par l'Etat.

Certaines interventions au cours du cheminement devant être faites sur des parcelles privées ou communales, c'est la raison d'une demande de crédit de CHF 403'435,-. Il faut être cependant réaliste, très peu sera engagé en 2014, une partie seulement du crédit sera probablement engagée en 2015, 2016 voire une autre partie en 2017, mais il est peu probable d'en dépenser l'intégralité. La demande porte néanmoins sur la globalité de la réalisation.

M. Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 15 octobre 2013 :

Sous point 59 de l'ordre du jour, M. Pascal Uehlinger introduit le projet MAP Foron sur la base de documents remis y compris la répartition financière. Ces mesures d'accompagnent paysagères sont évaluées à 2.6 millions et se dérouleront jusqu'en 2016.

La partie maximale à la charge de la commune s'élève à CHF 403'435, crédit que les commissaires acceptent à l'unanimité des 12 présents.

La séance est levée à 19h50.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Andrew Arpidone, 2ème vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu que le MAP FORON (mesures d'accompagnement paysagères) est un projet initié par l'Etat qui en a financé les études préliminaires,

- Attendu qu'il est prévu que la commune participe à la réalisation de ces mesures d'accompagnement pour un montant de CHF 403'435,-,

- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,

- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 15 octobre 2013,

- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 403'435,- en vue de la réalisation des mesures d'accompagnement du paysage MAP FORON.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir cette dépense de CHF 403'435,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2034.

Au vote :

– *La délibération est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité (1 commissaire a quitté la salle).*

12. Editions Chênoises

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000,- pour financer le dépassement de crédit concernant l'ouvrage : *« Lieux et passages entre Genève et Annemasse ».* Discussion. Vote. (DA-13-38)

M. Philippe Decrey, Maire et délégué à la Culture donne des précisions sur cette demande :

Le Conseil administratif a souhaité que ce soit le Conseil municipal qui prenne la décision concernant ce crédit complémentaire. Lorsque la commission culture avait reçu les Editions Chênoises, il avait été demandé un crédit de CHF 35'000.- pour la réalisation de ce livre. Aujourd'hui, la demande complémentaire est de CHF 15'000.- ce qui représente quand même presque le 50% du montant qui a été voté. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a souhaité que le Conseil municipal se prononce sur cette demande puisqu'il a accordé le crédit de base.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière.

M. Knörr annonce que le groupe UDC demande que cette délibération soit renvoyée en commission des Finances.

M. le Président suggère de se prononcer d'abord sur l'entrée en matière. La parole n'étant plus demandée, il procède au vote.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

L'entrée en matière étant acceptée, M. le Président ouvre la discussion sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

M. Knörr annonce que le groupe UDC propose à nouveau le renvoi en commission.

Mme Jaquet pour le groupe PLR :

Nous regrettons que le budget qui nous a été soumis en son temps ait été aussi approximatif et que les Editions chênoises soient dans l'obligation de nous demander un crédit complémentaire conséquent de CHF 15'000,- afin de boucler les comptes de leur dernière parution « Lieux et passages entre Genève et Annemasse ».

Les explications de Monsieur Boesiger concernant cette demande, dans son courrier du 7 octobre 2013, sont très détaillées et s'expliquent d'elles-mêmes ; elles nous donnent satisfaction.

A titre personnel, Mme Jaquet avait un peu le sentiment de M. Knörr, un renvoi en commission, mais quand elle a lu le détail des explications de M. Boesiger, elle s'est demandée ce qu'il pourrait dire de plus en commission. Elle ne voyait donc pas l'utilité de le recevoir pour entendre exactement ce qu'il disait dans sa lettre.

Mme Jaquet termine sa déclaration.

Ce courrier nous prouve qu'il y a une réelle prise de conscience du comité concernant son fonctionnement et ses limites. Cela nous permet d'espérer que de telles demandes ne se reproduiront plus.

Les Editions chênoises ont toujours produit des ouvrages de qualité. Nous espérons que celui-ci sera de la même facture et que d'autres ouvrages pourront être édités dans les années futures, sans dépassements de budget toutefois.

Le groupe PLR votera ce crédit.

Mme Jaquet demande au Président de rajouter ce qui suit :

Les Editions Chênoises font chaque année une assemblée générale. La commission culture y est cordialement invitée – je dirais même que cela fait partie de nos missions extra-municipales. Malheureusement, il y a assez peu de présents à cette assemblée générale et je vous invite tous à y aller l'année prochaine – du moins les représentants de la commission culture – ainsi cela vous permettra de juger la manière dont le comité aura évolué.

M. Castelli annonce que le groupe Socialiste Vivre à Thônex – Les Verts approuvera la demande de crédit. Il ne voit pas forcément un inconvénient majeur à ce qu'on auditionne les représentants des Editions Chênoises mais il est vrai également – M. Castelli rejoint les propos de Mme Jaquet – que M. Boesiger, président, a parfaitement explicité les raisons qui ont amené un dépassement. `Par ailleurs, il rejoint également les propos de Mme Jaquet sur le fait que les Editions Chênoises font un travail remarquable en publiant des écrivains locaux qui sont d'ailleurs encouragés à l'occasion de prix. Il est vrai aussi que les Editions Chênoises organisent une assemblée générale à laquelle il a eu la chance de participer mais force est de constater que la participation thônésienne n'est pas toujours la plus forte.

A moins qu'il n'y ait une majorité qui se dégage pour un renvoi en commission, les groupes que M. Castelli représentent sont aussi de l'avis de voter sur le siège de manière favorable la demande de crédit qui est soumise.

M Arpidone ne comprend pas très bien la demande de renvoi en commission finances, il avait plutôt pensé à la commission culture. Le groupe PDC partage en partie ce qui a été dit ce soir, notamment le fait qu'il était regrettable qu'il y ait eu une approximation aussi importante du budget initial. Les explications données dans la lettre de M. Boesiger sont-elles complètement convaincantes ? On peut toujours donner des explications de dépassement budgétaire, cela s'explique toujours d'une manière ou d'une autre. Le groupe PDC n'est pas forcément convaincu, ni par ces explications, ni par un renvoi en commission et il s'abstiendra probablement, du moins certains de ses membres sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

Au vote :

– *La discussion immédiate est acceptée par 21 voix pour, 2 contre.*

La discussion est ouverte :

M. Knörr pour le groupe UDC :

Il est évident qu'un livre dont l'intitulé et « Lieux et passages entre Genève et Annemasse » ne pouvait qu'attirer l'attention de notre groupe.

Indépendamment de tout préjugé, de toute réaction épidermique, sans dénigrer la qualité du travail et les efforts fournis, ni minimiser les problèmes et impondérables qui ont émaillé la rédaction, analysons la documentation qui nous a été fournie.

Nous avons donc une association qui sollicite une rallonge mais précise que l'état de sa comptabilité est tel qu'il n'a pas été possible de s'appuyer sur des baes solides pour rétablir une projection précise du coût du projet.

Nous avons donc une association qui, après avoir défini un budget de façon plus ou moins aléatoire en pariant que le futur livre moins étoffé que son devancier et sans support multimédia serait forcément moins onéreux se retrouve justement dans la situation inverse.

Nous avons donc une association victime de malchance qui perd une de ses chevilles ouvrières, trouve un remplaçant mais étonnamment ce dernier ne peut utiliser aucun des travaux déjà réalisés par son prédécesseur et doit tout recommencer à zéro. Et cela, on aurait bien voulu savoir pourquoi, d'où le renvoi en commission.

Nous avons donc une association qui se propose d'éditer un ouvrage mais avoue n'avoir aucune compétence dans l'édition.

Honnêtement ? Confierez-vous votre voiture à un garagiste qui affirme ne rien connaître en mécanique ? Confieriez-vous votre toiture à un couvreur qui préciserait ne rien entendre aux tuiles et aux charpentes ?

Nous avons donc aussi une association qui souligne discrètement mais fort à propos, qu'un refus de notre part mettrait en péril tout l'édifice.

Nous avons donc enfin une association qui met en doute ses structures actuelles et qui, grâce à des forces nouvelles, veut revoir l'entier de son fonctionnement. Refrain connu, cela ne vous rappelle-t-il pas un de ces autres grands machins dont il faut « en être » et qui nous a occupés il y a peu ? Ne va-t-on pas dans un avenir proche nous demander de voter de nouveaux statuts permettant un budget annuel ou des budgets ponctuels pour éponger les dépassements ?

Si cette assemblée avait accepté un renvoi en commission, peut-être que notre opinion n'aurait pas été aussi tranchée, peut-être que notre vote aurait été différent après l'audition des personnes impliquées, mais ce soir, nous ne voterons pas ce budget.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 1er vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

– Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

– Vu que la réalisation de l'ouvrage : *« Lieux et passages entre Genève à Annemasse »* édité par les Editions Chênoises prévoyait une somme de CHF 35'000,- par commune,

– Vu le courrier des Editions Chênoises du 3 septembre 2013 demandant un complément de CHF 15'000,- par commune afin de faire face aux dernières dépenses à couvrir et de lancer les opérations de promotion de l'ouvrage, qui n'avaient pas été intégrées au budget initial

– Attendu qu'il y a eu une sous estimation du travail de coordination nécessaire à la réussite de ce projet,

– Vu la demande du Président des Editions Chênoises,

– Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir, dans le compte de l'exercice 2013, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000,- sur la rubrique 30.363 « activités culturelles » en vue de couvrir les dépenses supplémentaires de l'ouvrage : *« Lieux et passages entre Genève à Annemasse »* édité par les Editions Chênoises.

2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

<u>Au vote</u> :

– *la délibération est acceptée par 18 oui, 2 non, 3 abstentions.*

13. Projets de délibération

M. le Président informe qu'aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR intitulé : *« Faire du hameau de Villette une zone de rencontre à part entière »*. Discussion. Vote. (MM-13-05)

M. Binder, signataire de la motion, donne lecture de l'exposé des motifs :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La présente motion a pour objectif d'améliorer la sécurité et le bien-être des habitants, visiteurs, promeneurs, joggeurs et autres clients du (très bon) restaurant du hameau de Villette.

Comme vous le savez, le hameau est classifié en zone de rencontre, c'est-à-dire que les piétons bénéficient de la priorité et peuvent traverser partout sans pour autant gêner inutilement les véhicules. La vitesse maximale autorisée est limitée à 20km/h.

Dans la réalité cette vitesse maximale n'est quasiment jamais respectée par les véhicules circulant dans le hameau, notamment lorsqu'ils arrivent par la route de Villette depuis la route de Florissant.

En effet, la route de Villette étant en ligne droite et en descente, les véhicules prennent très naturellement de la vitesse. En fin de descente, à l'entrée du hameau, se trouve un panneau de circulation annonçant « Villette - 40km/h ». Il se situe sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

Environ 30 mètres plus loin seulement et un peu caché par la végétation, se situe le panneau indiquant le début de la zone de rencontre (au niveau du pont enjambant la Seymaz).

Or, entre la vitesse prise lors de la descente et le panneau « Villette - 40km/h », l'annonce de la zone de rencontre passe complètement inaperçue et les véhicules, à peine freinés par un gendarme couché, déboulent dans le hameau à des vitesses largement supérieures aux 20km/h autorisés.

Si nos amis et voisins de la commune de Chêne-Bougeries acceptent de convertir ce minuscule bout de chemin à l'orée du hameau en zone de rencontre, les véhicules le verront de loin sur la route de Villette et pourront ainsi adapter leur vitesse en conséquence. Cette mesure permettrait ainsi :

1. d'étendre naturellement la zone de rencontre à toute cette partie du hameau
2. d'améliorer le bien-être et la sécurité de tous

Par conséquent, nous demandons au Conseil administratif d'approcher les autorités communales de Chênes-Bougeries afin de les convaincre de prendre les mesures décrites dans la présente motion. Les relations étroites et constructives que nous entretenons avec cette Commune ainsi que les réflexions que cette dernière semble conduire sur ce secteur (http://www.chene-bougeries.ch/pdcom, sect. 4, mesures de mise en œuvre, p. 23/52, = p. 189 du pdcom) permettent d'espérer une issue favorable à cette requête qui ne fait appel au fond à rien d'autre qu'à notre bon sens.

Considérant :

- L'article 29 de la loi sur l'administration des communes,
- l'article 3 du règlement du conseil municipal,
- les articles 2a et 22b OSR,
- le non respect systématique de la limitation de vitesse à 20km/h dans la zone de rencontre située dans le hameau de Villette,
- la mise en danger accrue provoquée par de tels dépassements de vitesse,
- la fréquentation du hameau qui, outre ses habitants dont de nombreux enfants, inclut de nombreux promeneurs, joggeurs et clients du restaurant,
- la possibilité par la commune de Chêne-Bougeries de convertir et donc de fait étendre la zone de rencontre à un endroit permettant aux véhicules d'adapter leur vitesse.

Le Conseil municipal, sur proposition du groupe PLR, demande au Conseil administratif :

1. D'approcher la commune de Chêne-Bougeries, de lui exposer les motifs et objectifs de la présente motion et de la convaincre de convertir la zone située sur la route de Villette décrite ci-dessus en zone de rencontre, ainsi que la législation sur la circulation routière l'en autorise.

La discussion est ouverte :

M. Zaugg annonce que le groupe MCG ne peut que saluer cette motion présentée par le PLR. En revanche, ayant la possibilité de prendre en compte le dossier section 04 Mesures de mise en œuvre et considérant que le site qui a été mentionné dans la motion de M. Binder date sur le plan directeur cantonal 2009 de Chêne-Bougeries, M. Zaugg ne peut que communiquer l'étonnement qui l'anime. Pourquoi avoir entendu quatre ans pour lancer cette motion ?

M. Binder ne le sait pas. Dans l'histoire de l'humanité, certaines choses prennent plus de temps. Il doit avouer qu'il a remarqué cela en se préoccupant des soucis de vitesse de la circulation. Ce n'est que récemment qu'il s'est rendu compte qu'il y avait cette incongruité à l'entrée du hameau et qu'il la porte à l'attention de cette auguste assemblée.

M. Knörr trouve que cette motion est frappée au sceau du bon sens. Son groupe y est favorable mais il propose, avant même d'avoir un rendez-vous avec les autorités de Chêne-Bougeries, de prendre contact avec le propriétaire de la parcelle dont les branches tombent sur le panneau 30 ; de demander soit à la police municipale d'aller frapper à sa porte, soit au service des espaces verts de couper ces branches. Cela ira certainement plus vite qu'attendre un rendez-vous, tout en continuant quand même la voie diplomatique.

M. Binder signale qu'il rencontre, avec M Haldimann, très régulièrement les magistrats de la commune de Chêne-Bougeries dans le cadre d'une association que le Conseil aime peu et qui est « le quatre C ».

– M. Decrey prend note de l'importance de faire dégager ce panneau. Pour répondre à la question de M. Zaugg à savoir la raison d'attendre trois à quatre ans pour réagir, il aimerait signaler que lors de la mise en place de la zone 20 à Villette, il y avait eu un rendez-vous avec les autorités de Chêne-Bougeries précisément pour mettre cette partie qui est sur leur commune à 20km/h mais elles ne sont pas rentrées en matière. Et aujourd'hui, M. Decrey salue cette motion, cela va permettre de retaper sur le clou, de recontacter les autorités de Chêne-Bougeries afin de trouver rapidement une solution sur leur territoire.

M. Dupraz annonce que les groupes Vivre à Thônex – les Verts et Socialiste soutiennent également cette motion. Cependant, il se demande si, dans le libellé, quand on parle de « convaincre » les autorités de Chêne-Bougeries, il vaudrait mieux nuancer le propos en s'adressant à une commune autonome et de dire « essayer de convaincre ».

M. le Président propose de considérer une reformulation dans les termes suivants :

1. De demander au Conseil administratif d'approcher la commune de Chêne-Bougeries, de lui exposer les motifs et objectifs de la présente motion et essayer de la convaincre de convertir la zone située sur la route de Villette décrite ci-dessus en zone de rencontre, ainsi que la législation sur la circulation routière l'en autorise.

M. Binder ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il en soit fait ainsi.

Au vote :
– *La motion est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

15. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey annonce que le Conseil administratif dans son ensemble n'a pas de propositions.

16. Questions écrites :

M. Détruche, Conseiller administratif délégué donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 24 septembre 2013 par :

16.1. M. Andrew Arpidone, pour le groupe PDC, intitulée : « intégration de personnes handicapées : quelle situation à Thônex ? »

En date du 23 octobre 2006, l'association H.A.U. (Handicap Architecture Urbanisme) a effectué une visite exhaustive des bâtiments appartenant à la Commune de Thônex. Un rapport a été établi et il en ressort les points suivants :

Les bâtiments suivants permettent une accessibilité complète aux personnes à mobilité réduite (entrée, espace sanitaire) :

- Salle des fêtes
- Auberge Communale
- Les 4 écoles primaires
- La maison des quartiers
- Le pavillon Mousse (rez-de-chaussée)

Les bâtiments suivants n'étaient pas conformes et le sont depuis :

- Piscine (intérieure et extérieure)

Les bâtiments suivant sont conformes partiellement :

- Mairie (Possibilité d'accès par l'entresol via l'ascenseur à env. 80% des locaux)
- La salle des Peupliers (une marche à franchir pour accéder aux locaux)
- La salle Valencien (pas d'accès aux WC)

Les bâtiments suivants ne sont pas conformes :

- La salle du Conseil Municipal (pas d'accès aux locaux)

Actuellement un projet de construction a été déposé pour la réalisation (notamment) d'une salle du Conseil Municipal conforme aux mesures en vigueur pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

– M. Arpidone : je remercie le Conseil administratif pour cette réponse.

16.2. M. Andrew Arpidone, pour le groupe PDC, intitulée : « vitrine communale : après les fêtes le déluge ! »

Nous allons établir un planning des manifestations.

Ensuite nous allons demander des devis a plusieurs entreprises pour le suivi, de manière à avoir une vitrine digne de notre Commune.

– M. Arpidone : je n'ai pas de remarques

M. le Président prend acte qu'il n'y a pas de nouvelles questions.

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Divulgation de propos tenus en commission

M. Calame aimerait revenir sur l'un des points communiqués par M. Uehlinger, Conseiller administratif, en début de séance concernant la divulgation de propos tenus en commission au journal *La Tribune*. Même si les propos rapportés n'ont pas d'incidence diplomatique grave, ce qui le dérange est la perte de confiance. En effet, s'il n'est plus possible d'avoir en commission des discussions de fond, sans retenue au niveau des questions, parce qu'il y a doute que certaines personnes seront peut-être au courant, en particulier la presse, on ne peut plus travailler dans la confiance.

Pourquoi M. Calame n'a-t-il plus confiance en M. Dupraz ? Dans le cas d'espèce, il a révélé des faits anodins mais en a-t-il révélé d'autres ? A-t-il transmis des informations nettement plus confidentielles ? A-t-il transmis d'autres propos tenus par des commissaires ? M. Calame ne le sait pas, il n'y plus confiance et cela pose un grave problème au niveau du fonctionnement du Conseil municipal. Il attend que M. Dupraz s'excuse publiquement de la faute qu'il a faite.

M. Dupraz ne va pas s'excuser dans les médias. Il va essayer de relire tranquillement ce pamphlet parce que ce n'est pas un article très ordinaire, chacun connaissant la chronique du samedi dans La Tribune où le texte n'engage que son auteur qui peut dire n'importe quoi sur n'importe qui. M. Dupraz souhaiterait dire en passant qu'il lui était difficile de demander à *La Tribune*, sur conseil de M. Uehlinger, un document sans expliquer au journaliste le pourquoi du comment. Maintenant les choses en sont là. Le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, décidera éventuellement de porter plainte pénale contre lui, ce sera une première expérience. En 35 ans de journalisme, malgré pas mal d'articles parfois assez virulents, il n'y a jamais eu de plainte pénale déposée contre lui, des menaces souvent, c'est bien clair. Si le Conseil administratif veut aller plus loin et prendre cela très au sérieux, cela fera encore des frais d'avocat à payer par le contribuable.

M. Roth rejoint les propos de M. Calame. C'est un peu facile d'accuser la presse de la part d'un ancien journaliste : En effet, on peut toujours dire que c'était écrit d'une façon amusante mais ce qui le dérange est qu'on ne respecte pas la confidentialité de ce qui se dit en commission. *La Tribune* ne pouvait pas deviner qu'il allait être question d'une augmentation de traitement, elle révèle par hasard des informations fausses et ce sont quand même beaucoup de coïncidences.

Parenthèse fermée, M. Roth attend de la part du groupe Vivre à Thônex – les Verts la désignation de son représentant au sein de la sous-commission et également celle du parti Socialiste. Les autres partis ont déjà fourni le nom, cela peut se faire hors séance, à moins que la réponse ne vienne tout de suite.

M. Dupraz annonce qu'il sera le représentant de Vivre à Thônex – les Verts.

– M. Decrey aimerait revenir sur les propos de M. Calame à M. Dupraz. Il peut comprendre que certains journalistes racontent n'importe quoi et qu'on ne puisse pas se fier à ce qu'ils disent. Or, c'est M. Dupraz qui a fait la démarche d'appeler le journaliste. Il aurait pu avoir un peu de retenue et la faire après le Conseil municipal quand les choses étaient officiellement dites. M. Decrey rejoint M. Calame en ce qui concerne la perte de confiance en commission. Si tout le monde respecte la confidentialité, il ne voit pas la raison pour laquelle M. Dupraz ne le ferait pas.

M. Dupraz aimerait préciser qu'il n'a pas téléphoné au journaliste, habitant de la commune que n'importe qui dans cet aréopage peut rencontrer. C'est ce qu'il lui est arrivé. Il en a profité, puisque M. Uehlinger lui avait demandé de se renseigner quant au document de comparaison entre les rémunérations des magistrats communaux. On lui a posé des questions et il a eu le malheur d'expliquer un peu les tenants et aboutissants. Cela dit, il est exclu, du moins ce soir, et après mûre réflexion, cela l'étonnerait qu'il le fasse, qu'il s'excuse pour une bêtise pareille.

– Selon M. Détruche, faute avouée, faute à moitié pardonnée. Il ne comprend donc pas que M. Dupraz ne saisisse pas la perche qui lui est tendue.

17.2. Maison forte de Villette

M. Calame rappelle qu'il avait posé une question écrite, il y a deux semaines, concernant la maison forte de Villette. La réponse qui avait été faite était provisoire. Il souhaiterait savoir si le Conseil administratif a des compléments à y apporter.

– M. Decrey indique qu'il y a eu un retour de la CMNS autorisant la démolition de murs à l'intérieur du bâtiment et non pas à l'extérieur. M. Fortuna, Secrétaire adjoint technique a été mandaté pour faire une évaluation grossière du coût que demanderait la rénovation. Le Conseil administratif fera alors une offre concrète au vendeur sur le montant qui aura été estimé. Il reviendra ensuite au Conseil sur ce dossier.

17.3. Cité de l'énergie

M. Knörr rappelle qu'au cours de la discussion sur la Cité de l'énergie, il était apparu que cette dernière n'était pas vraiment utile pour réaliser des économies et que la commune allait peut-être voler de ses propres ailes. Qu'en est-il ?

– M. Uehlinger répond que la question est très importante. La commune a résilié le mandat à fin juin. Elle reçoit précisément jeudi prochain à 10h00 la directrice et le Secrétaire général de la Cité de l'énergie ainsi que Mme Ruth Bänziger, Conseillère administrative de la ville d'Onex dans la mesure où cette résiliation cause quelques soucis. Ils ont peur de l'effet boule de neige parce que d'autres institutions pourraient suivre le mouvement thônésien sachant que ceux qui ont choisi le label « or » ont des contrats tellement plus élevés qu'ils pourraient profiter de la brèche créée par la commune de Thônex pour s'y engouffrer.

17.4. Prochain Conseil municipal

En raison du peu d'objets à mettre à l'ordre du jour, M. Decrey annonce que le prochain Conseil municipal, fixé le 17 décembre, est annulé.

M. le Président en prend note.

17.5. Prime de tir

Pour terminer sur une note positive, M. Détruche demande que MM Calame, Camuglia, Nicolet, Noël, Roth et Ashwani passent auprès du Secrétaire général pour recevoir un gobelet souvenir.

17.6. Invitation à une séance de cinéma

M. le Président se fait l'écho d'une information reçue de la part de M Nicolas Hafner, musicien, qui l'a convié à assister à une séance de cinéma qui aura lieu au collège Claparède le jeudi 20 novembre. Le film « Les Temps modernes » sera diffusé. M. le Président transmettra officiellement l'information par le biais de CMNETt mais il annonce d'ores et déjà qu'il ne sera pas présent assistant à cette date à une séance concernant l'énergie et notamment le gaz de schiste.

M. Détruche excuse également le Conseil administratif qui sera à l'ACG à Carouge.

M. le Président remercie l'ensemble des conseillères et conseillers et le public de leur patience de tous et les invite à une verrée.

La séance est levée à 22h50.

*

Le Président Le Secrétaire

M. Philippe Noël M. Philippe Guex

Annexes : ment.

Thônex	9 février 2014 votation populaire	13 avril 2014 élection des magistrats du pouvoir judiciaire	18 mai 2014 votation populaire et 2ème tour de l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire
Président	Enrico Castelli PS	Stephen Knörr UDC	Philippe Zaugg MCG
1er suppléant Président	Joseph Camuglia PS	Pascal Chablais UDC	Didier Mayor MCG
2ème suppléant Président	Fidelina Gomes Dias Aguigah PS	Jeanne-Rose Furrer UDC	Ismat Ahmad MCG
Vice Président	Fabiano Forte PDC	Joseph Camuglia PS	Pascal Chablais UDC
1er suppléant Vice-président	Olivia Dilonardo PDC	Enrico Castelli PS	Stephen Knörr UDC
2ème suppléant Vice-président	Guy Saudan PDC	Fidelina Gomes Dias Aguigah PS	Jeanne-Rose Furrer UDC

Thônex	28 septembre 2014 votation populaire	30 novembre 2014 votation populaire
Président	Philippe Noël VI-VE	Marc Antoine Kilcher PLR
1er suppléant Président	Alain Dupraz VI-VE	Mayori Brunel PLR
2ème suppléant Président	Martha Macchiavelli VI-VE	Fabrice de Casson PLR
Vice Président	Richard Stark PLR	Philippe Noël VI-VE
1er suppléant Vice-président	Michèle Sonzogni PLR	Alain Dupraz VI-VE
2ème suppléant Vice-président	Edouard Houman PLR	Marc-André Haldimann VI-VE

Récapitulation du budget 2014

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	Evolution entre les budgets 2013/2014
Charges	35'212'565.82	35'766'415.00	**35'647'435.00**	*- 118'980.00*
Revenus	35'812'356.87	35'834'803.00	**35'689'265.00**	*- 145'538.00*
Excédent de revenus	*599'791.05*	*68'388.00*	***41'830.00***	*- 26'558.00*

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	Evolution entre les budgets 2013/2014
Dépenses	2'913'264.96	6'000'000.00	**11'396'295.00**	*+ 5'396'295.00*
Recettes	330'331.95	2'306'000.00	**1'900'000.00**	*- 406'000.00*
Investissements nets	2'582'933.01	3'694'000.00	**9'496'295.00**	*+ 5'802'295.00*

Classification des recettes de fonctionnement

	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014		Ecarts budget 2013 / budget 2014
Impôt sur les personnes physiques	25'520'373.09	71 %	27'125'000,-	76 %	**26'068'000,-**	**73 %**	- 1'057'000,-
Impôt sur les personnes morales	3'609'450.30	10 %	1'835'000,-	5 %	**2'713'000,-**	**8 %**	+ 878'000,-
Taxe professionnelle communale	1'439'580.00	4 %	1'320'000,-	4 %	**1'460'000,-**	**4 %**	+ 140'000,-
Fonds de péréquation intercommunal	1'804'207.00	5 %	1'805'357,-	5 %	**1'810'000,-**	**5 %**	+ 4'643,-
Revenus de nos biens	2'006'467.70	6 %	2'037'443,-	6 %	**2'025'917,-**	**6 %**	- 11'526,-
Autres revenus	1'432'278.78	4 %	1'712'003,-	5 %	**1'612'348,-**	**5 %**	- 99'655,-
Totaux annuels	**35'812'356.87**	**100 %**	**35'834'803,-**	**100 %**	**35'689'265,-**	**100 %**	**- 145'538,-**

Valeur d'un centime addtionnel :	**662'041,-**	**658'182,-**	**654'114,-**	**- 4'068,-**

Dépenses par habitants de la commune

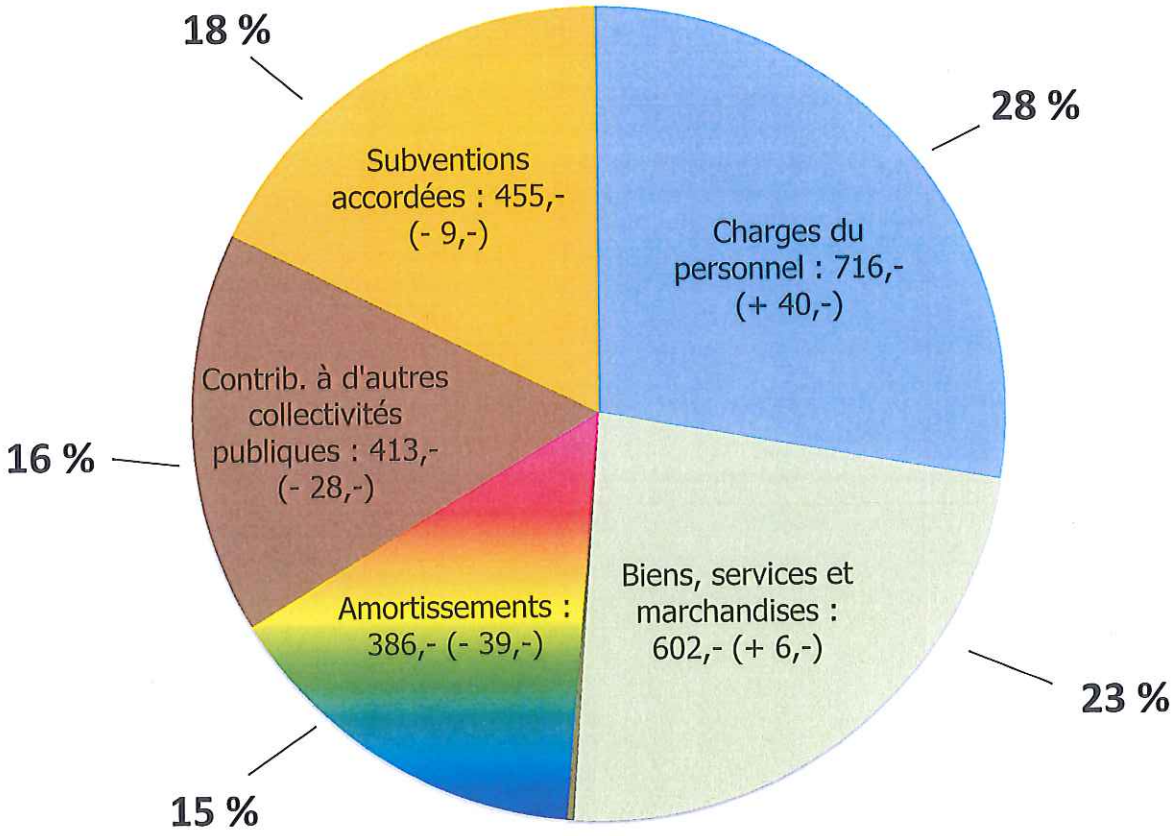

Répartition fonctionnelle des charges de fonctionnement 2013 - 2014

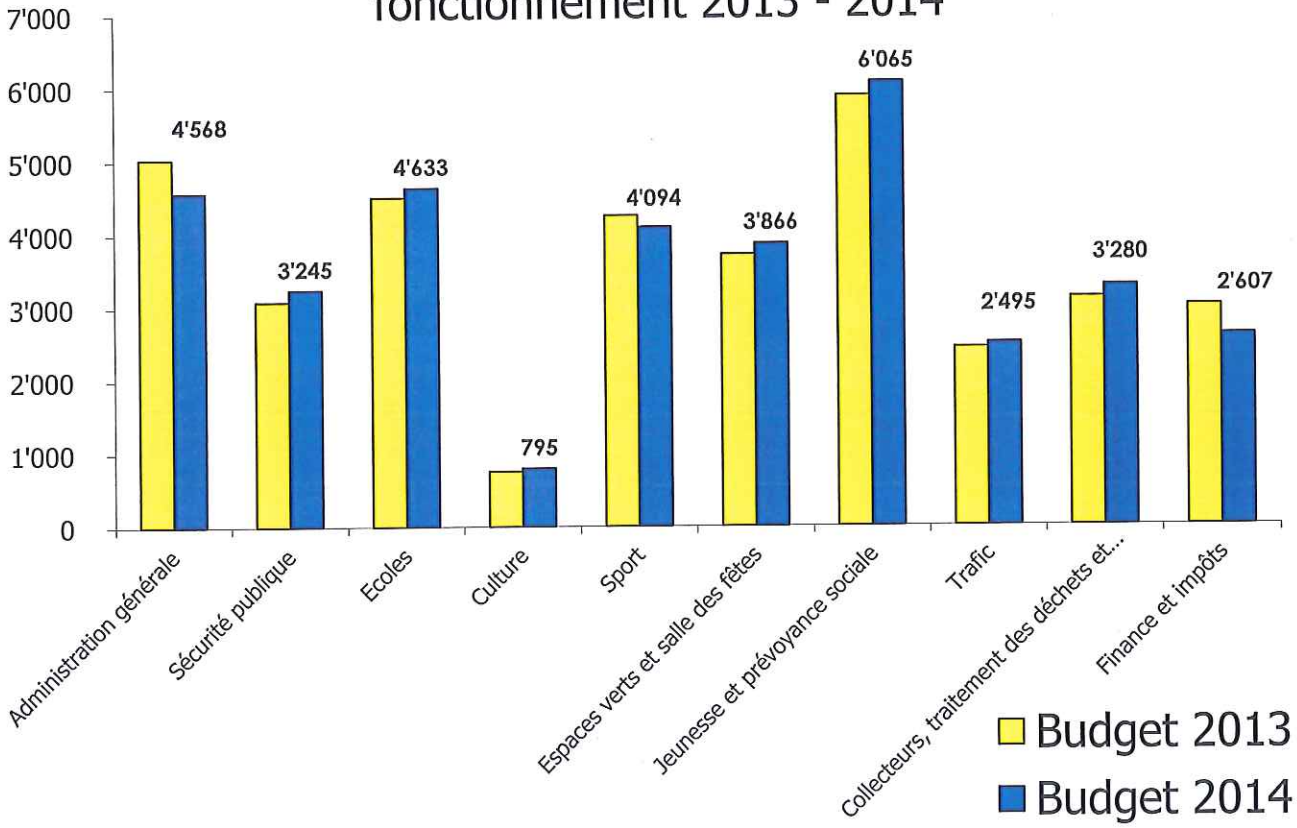

Evolution des dépenses par rapport au budget de l'année précédente

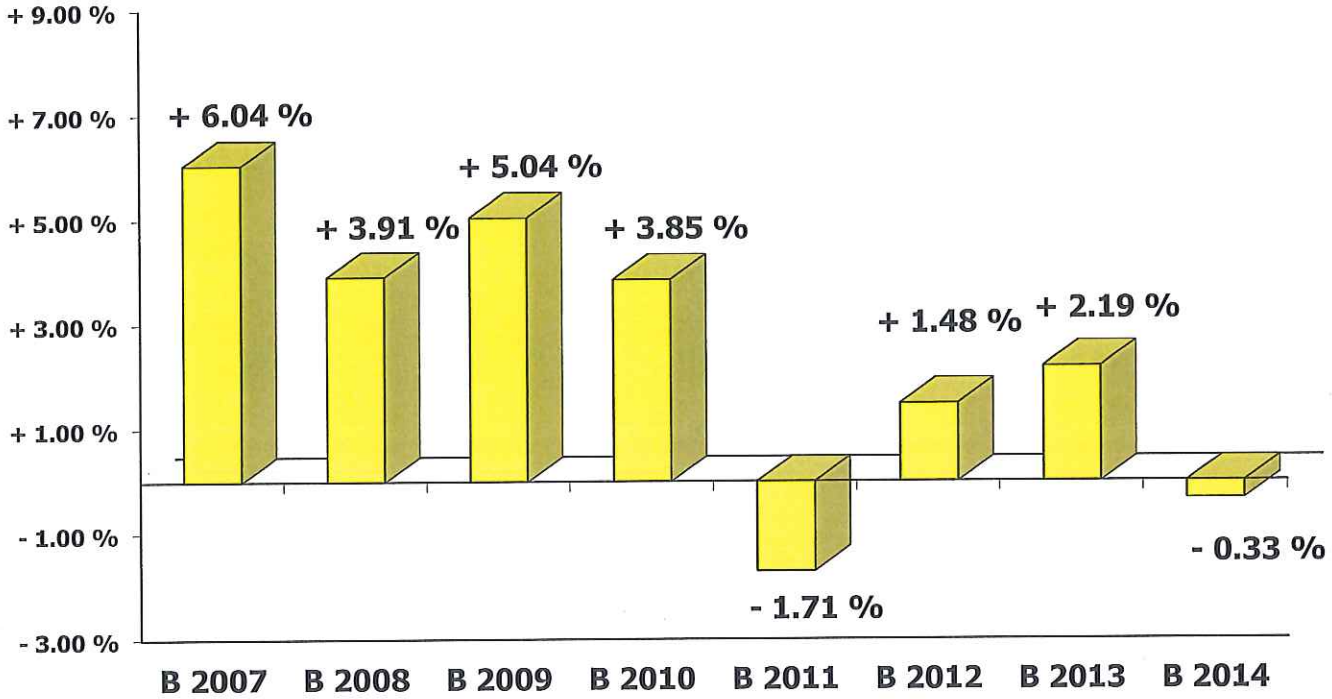

Evolution des budgets 2007 à 2014

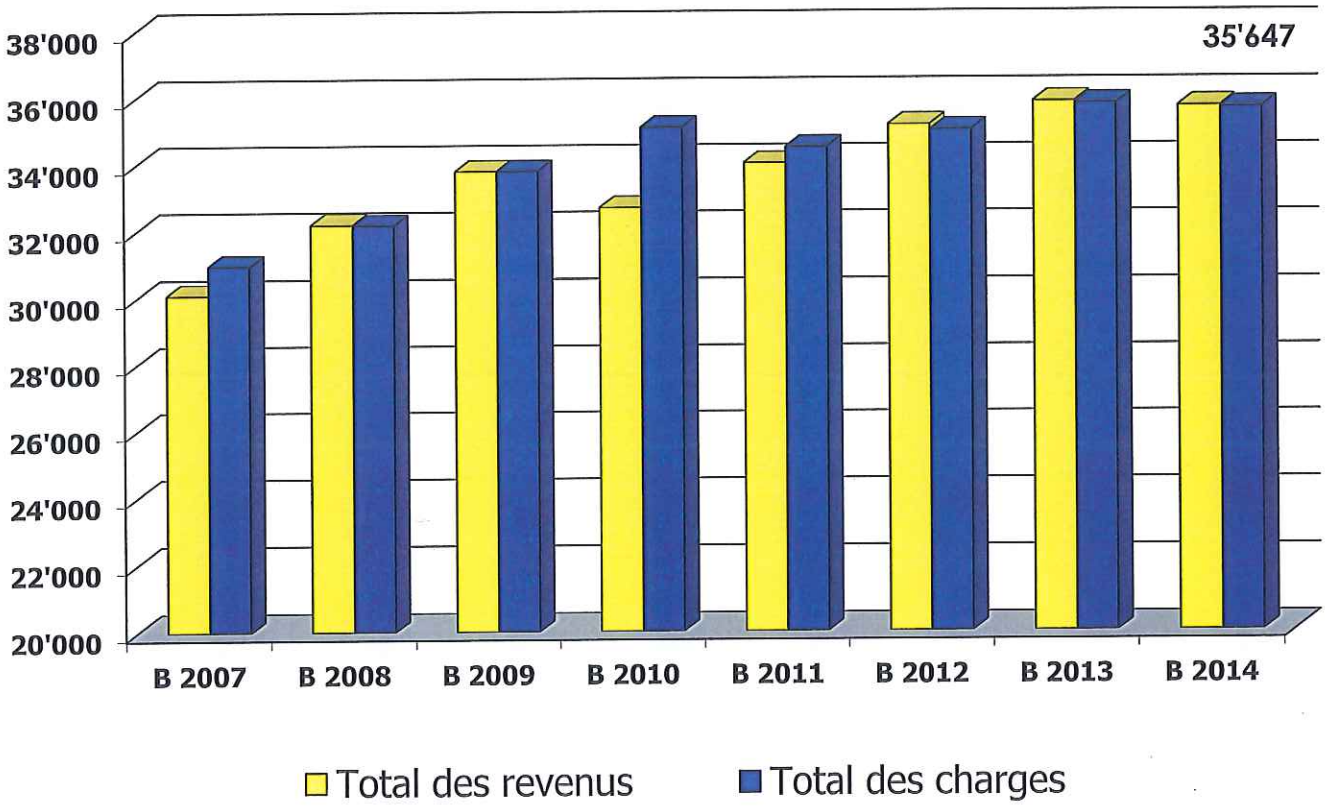

Péréquation intercommunale : montants reçus (ou versés) aux autres communes

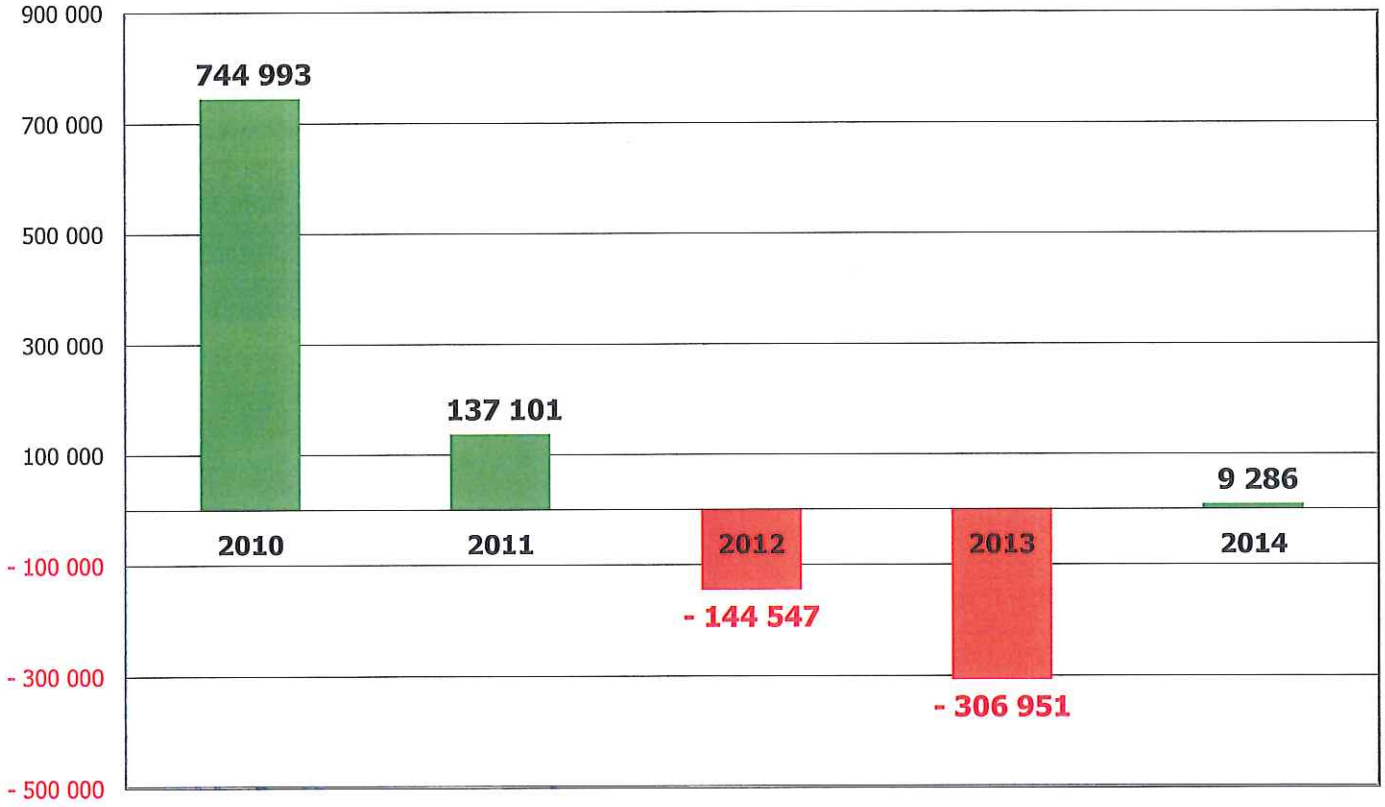

Excédents budgétaires enregistrés depuis 2007

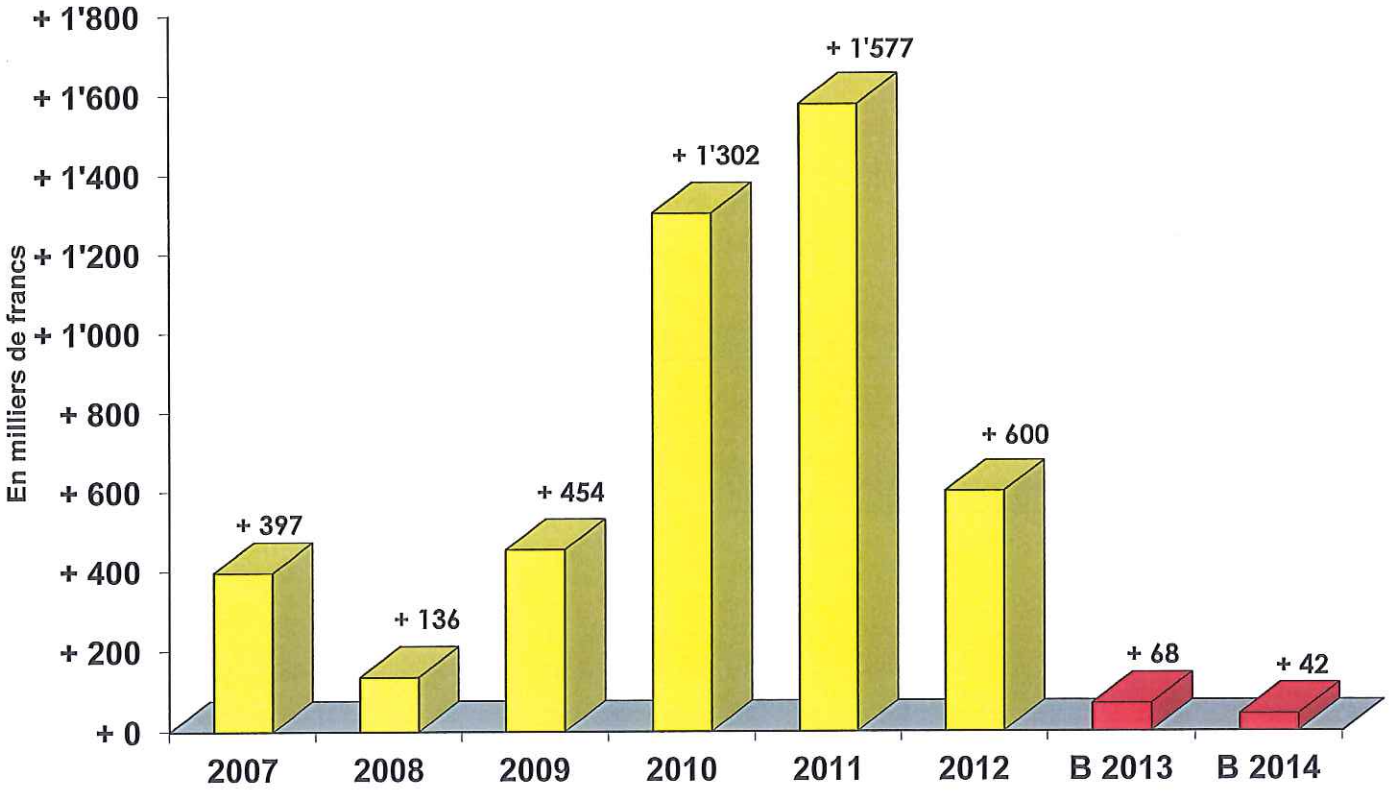

annexe 2

Valeur d'un centime additionnel personnes physiques et part privilégiée revenant à la commune

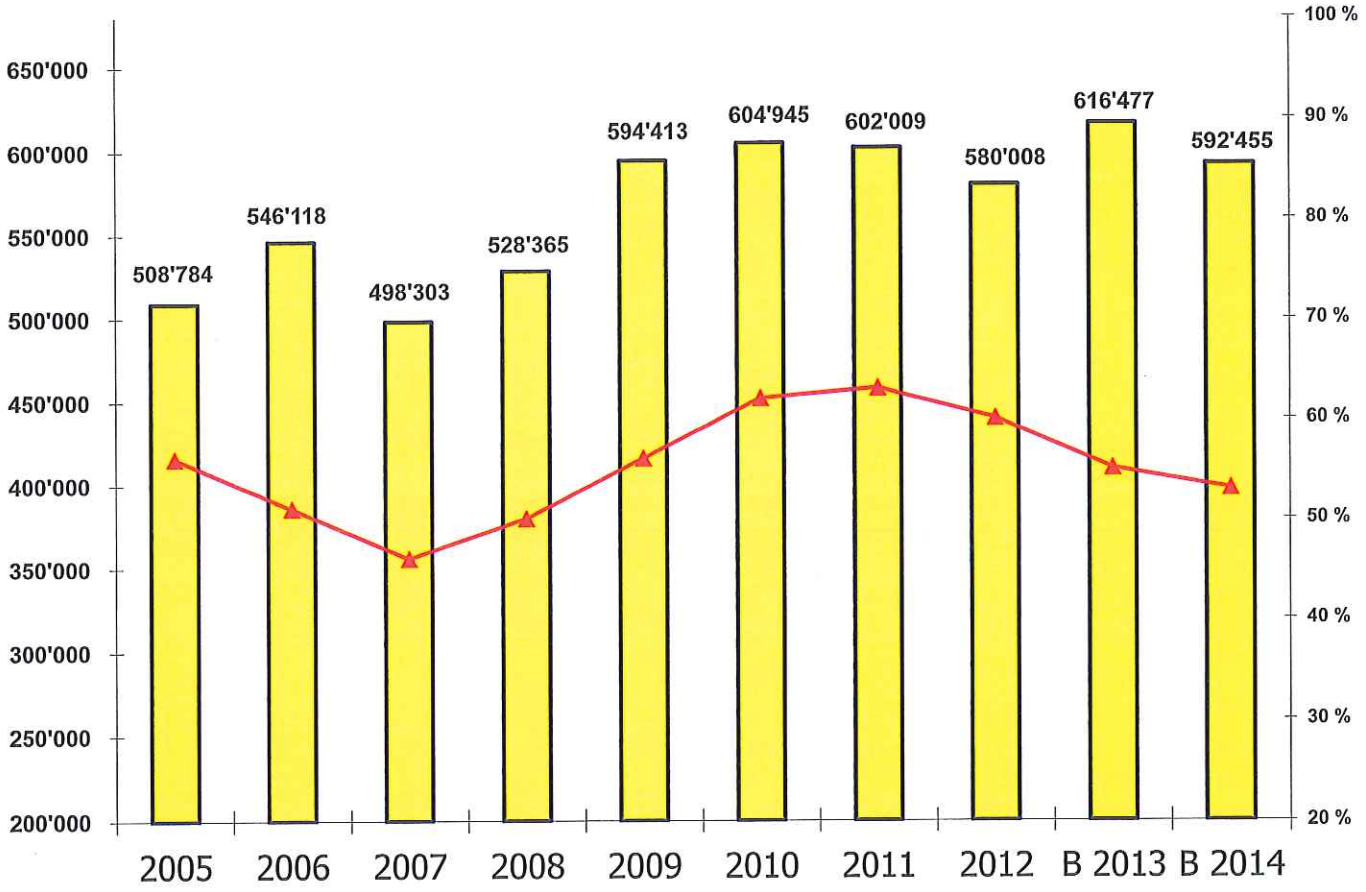

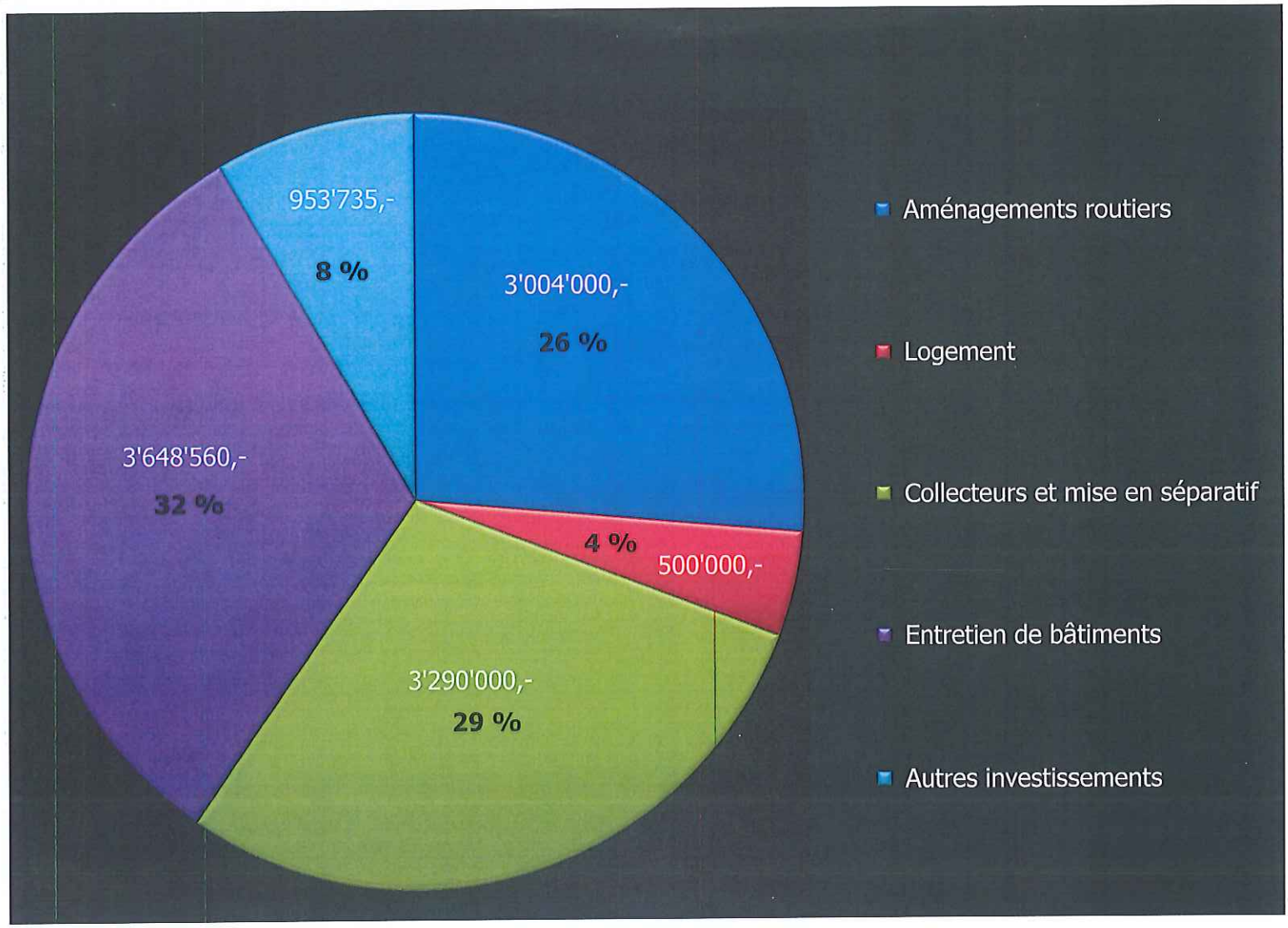
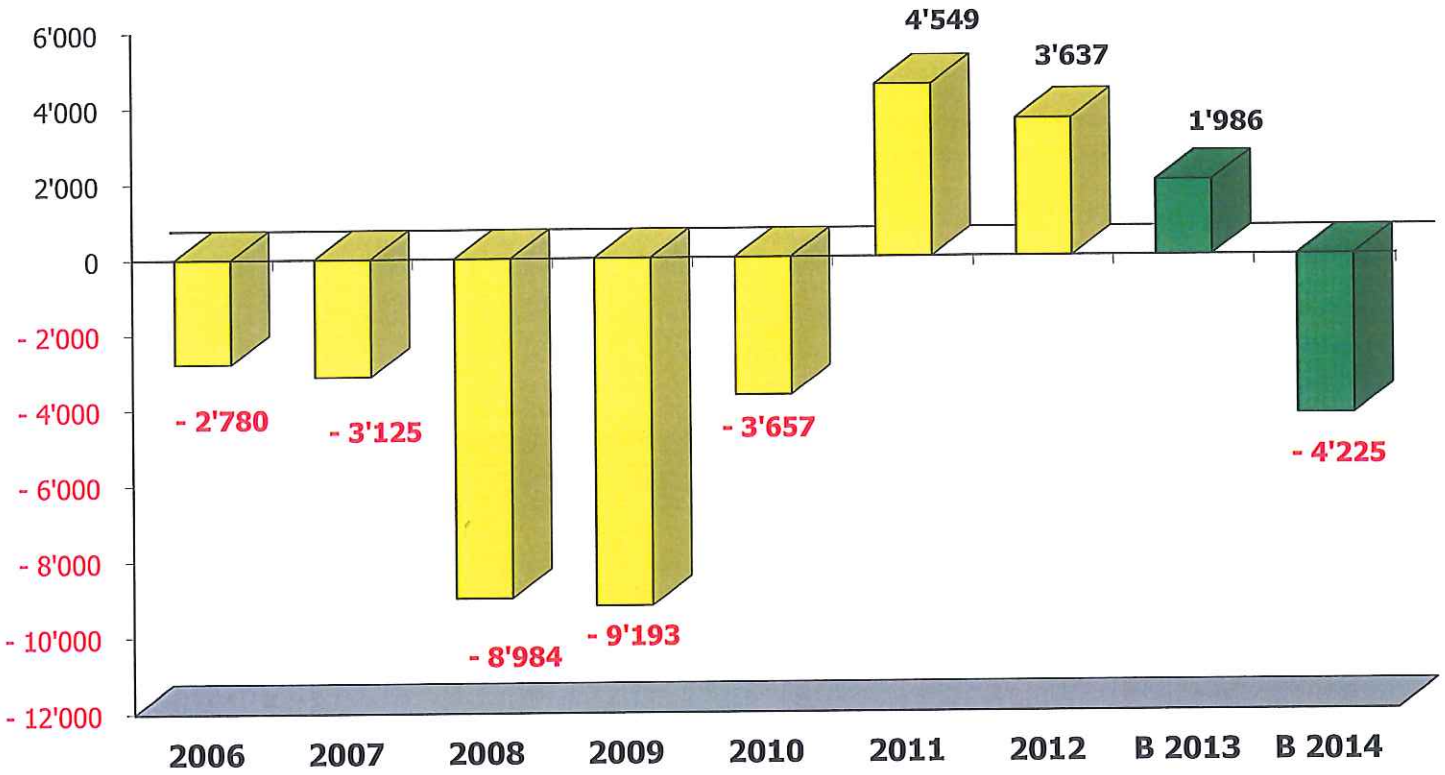
Excédents et insuffisances de financement : variations annuelles de la trésorerie communale (en milliers de francs)